

Orientations budgétaires pour l'exercice 2017

Les orientations budgétaires proposées dans le présent rapport pour l'exercice 2017 reposent très largement, 10 mois seulement après la création et la mise en place de notre collectivité, sur un socle détaillé et éclairé de priorités et d'axes stratégiques ayant vocation à structurer l'action qui sera, en propre, celle de la Région Grand Est au cours des mois et des années à venir.

D'ici à la fin du mois de juin 2017, ces priorités et ces axes stratégiques seront affinés et précisés puis déclinés et incarnés très concrètement dans le cadre des politiques publiques et des dispositifs d'intervention qui seront progressivement adoptés par notre Assemblée, après avoir été conçus et définis en large concertation avec l'ensemble des partenaires publics et privés de notre collectivité.

Dès lors, notre Région disposera de leviers d'action conformes à ses missions et à ses objectifs, parfaitement adaptés aux défis, enjeux et besoins du Grand Est, appréhendé à l'une de l'ensemble de ses spécificités territoriales, économiques et sociales.

Le projet régional tel qu'il se dessine aujourd'hui, au travers de ces orientations budgétaires, ne résulte nullement de la simple juxtaposition des politiques qui étaient celles des trois anciennes collectivités.

Il procède du vaste et minutieux processus de convergence, qui a suscité une forte et remarquable mobilisation des élus et de l'administration régionale. Cet exercice, consistant à passer en revue les quelques 700 dispositifs qui étaient mis en œuvre dans les trois anciens territoires pour en apprécier la pertinence à l'échelle du Grand Est, a également permis d'appréhender très concrètement les besoins et attentes à satisfaire sur l'ensemble des territoires, à en prendre toute la mesure et à considérer les voies et moyens d'une meilleure efficacité de la dépense publique.

Le projet régional, il convient de le préciser, sera de surcroît enrichi et actualisé en permanence par les apports d'une démarche prospective et stratégique, indispensable au regard des mutations et évolutions incessantes et de toute nature (démographique, numérique, technologique, climatique, énergétique, etc.), et ce afin de permettre à notre collectivité d'intégrer avec réactivité les enjeux et défis en résultant pour le Grand Est.

Quatre grands axes ont vocation à structurer l'action de notre collectivité en 2017 :

- **Assurer la cohésion territoriale de la région Grand Est** d'une part par une politique des transports pragmatique et innovante, renforcée par les responsabilités nouvelles qu'exercera la Région en matière de transports interurbains et de transports scolaires, qui permettra de mailler l'ensemble de l'espace régional par une offre de transport multimodale performante et, d'autre part, au travers de dispositifs renouvelés et structurants de soutien au développement de tous les territoires, en intégrant les évolutions en cours, notamment la réforme de l'intercommunalité ;
- **Initier et mettre en œuvre une stratégie territoriale de compétitivité et de développement durable** dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de la formation et de l'emploi. Il s'agira notamment de prendre résolument appui sur les opportunités qu'offre le Grand Est en termes de visibilité nationale et internationale, de synergies et de partenariats entre acteurs et entre domaines d'excellence pour renforcer la compétitivité de l'écosystème régional et soutenir le développement des entreprises.

La Région poursuivra résolument, en parallèle, l'action qui est la sienne comme chef de file de l'ensemble des formations professionnelles initiales et continue et approfondira la contractualisation avec les professions et autorités académiques de manière à disposer d'un cadre d'intervention performant au service de l'emploi, objectif unique de l'ensemble de ses interventions.

- **Renforcer et qualifier l'attractivité du site Grand Est** pour répondre aux attentes de ses habitants, améliorer la qualité de leur cadre et conditions de vie où qu'ils se trouvent sur le territoire régional, et renforcer par là même son image et sa notoriété en Europe et à l'international.

Cet axe stratégique recouvre, entre autres, aussi bien les actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, environnemental, paysager, dont la richesse et la diversité sont un atout majeur, que celles permettant d'assurer la présence et l'accessibilité pour tous d'une offre diversifiée et de qualité sur le plan culturel, sportif, touristique et de loisirs.

Participent tout naturellement de l'attractivité du Grand Est son positionnement transfrontalier privilégié et les coopérations et échanges avec les régions voisines, qui seront développées dans tous les champs de compétence de notre collectivité, singulièrement dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la recherche et des transports.

- **Affirmer la Région Grand Est comme une collectivité de mission et de proximité**, avec notamment la mise en place des Agences territoriales de la Région qui permettront à notre collectivité d'assurer sa présence effective dans tous les territoires et de déployer son action avec réactivité, au plus près de ses partenaires et des acteurs locaux en général.

Au total, l'exercice 2017 est dominé par **trois éléments majeurs** :

- La poursuite de la dynamique pour l'emploi ;
- Le rôle élargi de la Région dans le domaine des transports ;
- Le déploiement d'une action territoriale volontariste et ambitieuse.

La mise en œuvre de l'action régionale s'inscrit, il convient de le rappeler, dans **un contexte budgétaire qui demeure extrêmement contraint, marqué par la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement), qui devrait être en 2017, comme les deux années précédentes, équivalente à - 40 M€ de recettes de fonctionnement pour la Région, ainsi que par une maîtrise très limitée des recettes fiscales des collectivités régionales.**

Les orientations budgétaires pour 2017, détaillées dans le cadre de ce rapport, intègrent dûment ces préoccupations, en cherchant à maintenir **un niveau d'épargne brute élevé** (baisse des dépenses de fonctionnement hors nouveaux transferts de l'ordre de 0,5%) permettant de conserver **un haut niveau d'investissement**, de l'ordre de 800 millions d'euros (hors revolving), et ce dans le cadre d'un budget total de plus de 2,8 milliards d'euros.

SOMMAIRE

I- Grandes priorités régionales 2017

A- Assurer la cohésion territoriale de la région Grand Est

- 1- Mailler le territoire et relier les personnes grâce à une offre performante, renforcée et innovante de transports et de mobilité
- 2- Assurer l'équilibre et la cohésion de la région par une action renouvelée assurant la complémentarité de ses différentes composantes territoriales, dans le respect de leurs spécificités

B- Initier et mettre en œuvre une stratégie territoriale de compétitivité et de développement durable

- 1- Faire du Grand Est un creuset d'innovation et d'investissement en tirant résolument parti de toutes les opportunités offertes par la nouvelle région
- 2- Préparer l'agriculture et la forêt de demain
- 3- Affirmer l'apprentissage et la formation professionnelle, parcours privilégiés vers l'emploi
- 4- Faire du Grand Est la région des possibles pour tous les jeunes

C- Renforcer et qualifier l'attractivité du site Grand Est

- 1- Affirmer l'exemplarité du Grand Est sur le plan environnemental
- 2- Promouvoir une ambition culturelle partagée sur l'ensemble du territoire régional
- 3- Inscrire le sport dans le Grand Est dans une dynamique d'excellence et de proximité
- 4- Initier une stratégie régionale de développement et de valorisation du tourisme, force économique du Grand Est
- 5- Assurer sur l'ensemble du territoire un haut niveau d'intervention en faveur du patrimoine immobilier, en particulier celui des établissements d'enseignement, et offrir aux élèves un outil de formation moderne et accessible
- 6- Tirer pleinement parti de la vocation européenne et internationale de la région et assurer une gestion des fonds européens au plus près des territoires

D- Affirmer la Région Grand Est comme une collectivité de mission et de proximité

II. Les perspectives en matière de recettes et d'équilibres financiers

A- Une baisse des dotations maintenue en 2017

B- L'attribution d'une nouvelle part de CVAE

C- De nouvelles perspectives en matière de fiscalité indirecte, mais également des incertitudes

- 1- La taxe sur les certificats d'immatriculation
- 2- La taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)
- 3- De nouvelles ressources fiscales attribuées depuis 2014 dans le domaine de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
- 4- Quelle nouvelle ressource en compensation des nouvelles dépenses régionales en matière de développement économique et d'emploi ?

D- Conserver un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant l'endettement

I- Grandes priorités régionales 2017

A- Assurer la cohésion territoriale de la région Grand Est

1- **Mailler le territoire et relier les personnes grâce à une offre performante, renforcée et innovante de transports et de mobilité**

En 2017, avec un montant de l'ordre de 700 M€ en dépenses de fonctionnement et de l'ordre de 155 M€ en dépenses d'investissement, les transports et la mobilité s'affirmeront comme la première compétence de la Région Grand Est en poids budgétaire. **L'exercice 2017 vise à conjuguer au mieux l'ambition de service public et la maîtrise des charges d'exploitation**, en intégrant d'une part le **transfert de compétence des transports interurbains et scolaires des Conseils Départementaux à la Région, équilibré au plan financier** par le transfert d'une fraction de la CVAE, et en s'appuyant d'autre part sur une nouvelle convention avec la SNCF à l'échelle du Grand Est, qui permettra de **développer le transport ferroviaire régional avec une contribution financière stabilisée dans la durée**.

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, la Région Grand Est s'est inscrite dès 2016 dans une dynamique de développement sans précédent, avec une augmentation de 24 % de l'offre TER en Lorraine grâce au cadencement du réseau. En 2017, cet effort sera poursuivi au travers de la nouvelle convention, dans **l'objectif d'une harmonisation par le haut de l'offre de transport sur les trois anciens réseaux TER**, permise par les gains de productivité de l'exploitant ferroviaire et l'optimisation des horaires impulsée au sein des nouvelles instances de concertation, les Comités Régionaux des Services de Transport (COREST).

Ces instances permettront également de poser les premiers jalons de la coordination des offres de transport entre le réseau structurant et les dessertes plus fines (interurbaines et scolaires) issues du transfert de compétence des transports départementaux. Ce transfert, mis en application au titre de la loi Notre, se traduira en 2017 par la stricte reconduction des politiques appliquées par les Départements, avec pour priorité d'assurer la continuité du service auprès des usagers et de la chaîne des paiements vers les transporteurs et les partenaires locaux. Pour cela, **la Région prendra en charge dès le 1^{er} janvier 2017 la gestion complète des transports interurbains, et a proposé aux Départements d'assurer pour leur compte, à la même échéance, la gestion financière des transports scolaires**, afin de préparer conjointement l'échéance du 1^{er} septembre 2017, date légale du transfert à la Région de la compétence en matière de transports scolaires.

Cette compétence de proximité sera exercée au plus près du terrain, par les équipes transférées des Conseils départementaux, qui constitueront les services « Transport » des Agences territoriales de la Région nouvellement créées. Dans ce cadre, la mise en place d'un budget annexe transports spécifique à cette nouvelle compétence fera l'objet d'une expertise en lien avec les services fiscaux de l'Etat, afin de permettre le maintien de l'ensemble des dispositifs mis en place par les Départements, notamment la récupération de TVA.

Au-delà du travail de terrain quotidien pour une coordination maximale des offres de transport collectif, la Région veut endosser pleinement son rôle de **chef de file de l'intermodalité**, conféré par les lois NOTRe et MAPTAM, en fournissant aux citoyens **une information multimodale de qualité**. En 2017, le calculateur d'itinéraires Vialsace sera le premier en France à mettre à la disposition des usagers un véritable « GPS multimodal », avec une information en temps réel sur tous les modes de transport. L'interopérabilité entre les trois outils issus des anciens périmètres régionaux (Vialsace, Simplicim et Vitici) et la convergence par le haut des fonctionnalités seront recherchés. Enfin, la Région veillera à renforcer les partenariats en matière de tarification et billettique avec les autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD), le tandem Région / AOMD ayant vocation à devenir la cheville ouvrière du système de transport public.

En investissement, la Région maintiendra un effort soutenu pour le renouvellement et la modernisation du matériel roulant ferroviaire (plus de 60 M€), gage de confort et de fiabilité pour les voyageurs, avec la poursuite des investissements liées à l'acquisition des rames Régiolis, (24 unités en service à l'été 2016 sur 34 Régiolis commandés, pour un montant total de 307,8 M€ HT) ainsi que le financement du programme industriel du TER 200, des grosses opérations périodiques de maintenance et de la remotorisation des autorails AGC en vue de leur mise aux normes de pollution européennes.

Les crédits alloués à la LGV Est européenne diminueront, au bénéfice d'une **hausse significative des investissements sur le réseau ferré régional** (17 M€), avec notamment les lignes Paris – Troyes, Charleville – Givet, Haguenau – Niederbronn, Barr – Sélestat, le réseau capillaire fret ainsi que la poursuite des études d'amélioration des nœuds ferroviaires majeurs (Strasbourg, Mulhouse, Metz et Nancy). L'ampleur de cet investissement ne permettra toutefois pas de faire face au désengagement de l'Etat et de la SNCF de l'entretien des petites lignes ferroviaires dont ils sont pourtant responsables et propriétaires ; l'état de dégradation avancé de certaines d'entre elles contraindra probablement la SNCF à imposer des ralentissements. Dans un souci de réactivité et de responsabilité, une enveloppe de 65 M€ a été dégagée à la revoyure du CPER, afin de programmer les travaux les plus urgents.

La Région continuera par ailleurs de s'engager en faveur de **l'aménagement et l'accessibilité des gares et points d'arrêt** (plus de 10 M€), qui constituent un vecteur essentiel d'attractivité des transports régionaux et de solidarité territoriale. En termes d'infrastructure routière, la Région cofinancera les opérations contractualisées avec l'Etat et les collectivités au sein des CPER (plus de 35 M€), notamment la poursuite de la mise à 2 x 2 voies de la RN4 en Lorraine, la rocade Sud de Strasbourg, l'A36 à Mulhouse, l'A304 dans les Ardennes, et les études de projet du contournement de Châtenois. Enfin, c'est au travers du volet fluvial des CPER que se poursuivront les aménagements des ports fluviaux du Grand Est, ainsi que les études pour la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Beaulieu.

La Région Grand Est, première région frontalière de France, mettra **un accent tout particulier sur les enjeux liés aux déplacements et à la mobilité transfrontalière**. Afin d'assurer la continuité des dessertes entre la France et le Grand Duché du Luxembourg, la Région financera les études d'intégration du dispositif ERTMS sur les matériels TER à 2 niveaux (pour un coût total de 25 M€). En lien avec le Grand Duché et l'Etat, une étude capacitaire sera également engagée sur le réseau ferroviaire franco-luxembourgeois, afin d'anticiper les besoins en investissement à moyen et long terme sur ces liaisons ferroviaires, qui connaissent la plus forte croissance de fréquentation de tout le Grand Est. En parallèle, la Région lancera avec l'ensemble de ses partenaires étrangers une étude stratégique sur la définition de l'offre et des moyens de production affectés au transport transfrontalier à moyen et long terme. Le rayonnement territorial et international du Grand Est passera enfin par le soutien au dynamisme des plateformes aéroportuaires, dans l'offre de destination comme dans les services annexes à proposer aux clients et partenaires (aviation d'affaires, produits touristiques, etc.).

2- Assurer l'équilibre et la cohésion de la région par une action renouvelée assurant la complémentarité de ses différentes composantes territoriales, dans le respect de leurs spécificités

La Région est chargée d'organiser, **en qualité de chef de file**, les modalités de l'action des collectivités et de leurs établissements publics en matière d'aménagement et de développement durable du territoire en vertu de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014.

Le Grand Est compte 5,5 millions d'habitants, près de 5 200 communes dont 90% de moins de 2.000 habitants et 57% de moins de 500 habitants, des territoires ruraux et urbains de natures très diverses. Elle connaît un contexte de **recomposition territoriale en cours d'une ampleur inédite** depuis près de 30 ans, suite aux processus de fusion des intercommunalités et de création de nombreuses communes nouvelles, issus de la loi NOTRe, qui entraîneront par effet domino d'autres recompositions dans les années qui viennent (SCoT, Pays, PETR, ...) pouvant aller jusqu'à la disparition de certaines structures. Dans ce contexte, la définition de la politique régionale d'aménagement du territoire est un exercice complexe, qui exigera de répondre à des besoins multiples en trouvant à chaque fois le meilleur effet levier, **dans une logique de complémentarité et non d'opposition des territoires**. Cette intervention renouvelée se doit donc d'être pragmatique et souple afin de prendre en compte ce contexte mouvant et d'être en cohérence avec celle des Départements qui restent compétents au titre de la solidarité territoriale.

L'état des lieux mené au titre des politiques des trois anciennes Régions fait apparaître des convergences mais également un certain nombre de différences :

- l'hétérogénéité de structuration du territoire : couverture incomplète au titre des Pays/PETR et des SCoT, armatures urbaines diverses, plusieurs types de ruralités,...
- des conditions de soutien aux projets de nature et d'ampleur variables : structurants, projets ciblés, projets de développement local,...
- des modalités de soutien aux projets/actions variées : contrat de territoire, appel à projets, interventions au fil de l'eau, convention, dispositif...
- des financements importants pour l'ingénierie territoriale généraliste, plus de 90 postes cofinancés, avec un bilan qualitatif très peu lisible au titre des priorités et de l'action régionales (hors Gal Leader, Parcs naturels, PCAET,)

qui conduit à une double exigence :

- le besoin d'harmoniser, de concentrer et de rationaliser les interventions régionales en faveur des projets en vue d'en optimiser l'efficacité
- la nécessité d'une refonte générale du dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale afin de mieux maîtriser les objectifs au titre des priorités régionales et d'en accroître l'impact

Sur cette base les objectifs régionaux en matière d'aménagement du territoire s'articuleront autour des **six principes suivants** :

- assurer un aménagement équilibré et durable du territoire au moyen d'une politique en faveur de la cohésion territoriale et adaptée aux spécificités et besoins de chaque territoire (identité, taille, géographie, attractivité, fragilité...) avec un véritable effet levier ;
- assurer l'articulation des différentes unités : territoires ruraux, périurbains, agglomérations, villes moyennes, bourgs centres ;
- participer au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires qui rencontrent des difficultés spécifiques ;
- favoriser les projets de territoire à une échelle pertinente ;
- contribuer à la mutualisation des équipements et des moyens en ingénierie en visant la rationalisation des dépenses publiques ;
- articuler les interventions avec les politiques sectorielles régionales (sport, tourisme, culture, environnement, énergie...) et avec celles de l'Etat, des Départements et les fonds européens.

Compte tenu de la complexité de l'exercice, une série de consultations sont engagées jusqu'à la fin de l'année 2016 avec les représentants des territoires sous diverses formes (rencontres bilatérales, réunions de réseaux, questionnaire, contributions écrites, séminaire pacte pour la ruralité). Les résultats de ces consultations devront permettre de calibrer l'intervention régionale au plus près des besoins des territoires, d'ici au printemps 2017.

Mais d'ores et déjà, **6 axes d'intervention complémentaires ont été identifiés, qui structureront la politique régionale :**

- 1. Un positionnement régional affirmé en matière de prospective et planification**
- 2. Un soutien régional renouvelé à l'ingénierie et à l'animation territoriale à une échelle territoriale pertinente**
- 3. Un soutien spécifique aux territoires ruraux et urbains les plus fragiles**
- 4. Un soutien aux pôles urbains structurants à l'échelle régionale**
- 5. Un fil rouge transversal au titre de la gestion économe du foncier**
- 6. Une boîte à outil spécifique et transversale : le Pacte pour la Ruralité**, dont les objectifs et le cadre ont été délibérés en Assemblée plénière le 25 janvier 2016, avec notamment un accent fort mis sur le soutien à la santé et au numérique pour lequel la procédure de délégation de service public en vue de la construction d'un réseau fibre optique FTTH à l'échelle de 7 départements devrait être engagée début 2017 (le projet sur les deux départements alsaciens étant déjà en phase opérationnelle).

Pour l'ensemble de ces actions, le montant des orientations budgétaires 2017 sera de l'ordre de 110 M€.

B- Initier et mettre en œuvre une stratégie territoriale de compétitivité et de développement durable

- 1- Faire du Grand Est un creuset d'innovation et d'investissement, en tirant résolument parti de toutes les opportunités offertes par la nouvelle région**

Contexte

Malgré les atouts dont dispose le Grand Est, au premier rang desquels son caractère industriel et son excellence scientifique, sans omettre l'engagement très volontariste de la Région en faveur du déploiement rapide du Très Haut Débit sur les territoires, la situation économique régionale nécessite aujourd'hui une stratégie renforcée et novatrice.

Cette stratégie devra intégrer l'indispensable transition numérique que doivent opérer les entreprises en s'appropriant les nouveaux usages numériques et en intégrant ces nouvelles technologies dans l'ensemble de leurs process, de même que la transition écologique, dans laquelle l'économie doit s'engager et qui doit permettre de modifier l'offre de produits et de services vers davantage d'économies des ressources (énergie, sols, matière, etc.).

Elle devra également saisir les opportunités liées à la création même de la Région Grand Est, qui sont de nature différente :

- renouer avec l'attractivité nationale et internationale en capitalisant sur la visibilité de l'ensemble Grand Est ;
- ouvrir à l'échelle de la grande région de nouvelles opportunités de partenariats aux entreprises ;
- conforter certains domaines d'excellence partagés par les trois ex.territoires, en développant et en renforçant les synergies.

a) Renouer avec l'attractivité nationale et internationale

Aujourd'hui, force est de reconnaître que la Région Grand Est ne bénéficie pas d'un effet d'image comme c'est le cas de l'Occitanie avec son industrie aéronautique ou de l'Auvergne Rhône Alpes avec l'innovation autour de ses grands pôles (Lyon ou Grenoble, classée 5^{ème} ville la plus innovante du monde par Forbes en 2013).

Pour autant, la Région Grand Est a indéniablement une carte à jouer à condition d'identifier ses spécificités et de capitaliser sur celles-ci. Sans vouloir anticiper le futur Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, dont c'est l'objet, il est d'ores et déjà possible de souligner qu'elle a à minima une carte à jouer sur deux volets :

- **l'industrie** : 3^{ème} région industrielle de France, elle compte de remarquables structures de transfert de technologie en ce domaine (l'IRT Matériaux, Matériels et Procédés à Metz, CEA TECH à Metz, le CRITT Matériaux, Dépôts et Traitements de surface à Charleville Mezière, bientôt la plateforme NOVATECH à Mulhouse autour de PSA et de Clemessy notamment). Elle est la 1^{ère} à s'être lancée dans un plan de grande ampleur en faveur de l'usine dite du futur, qui reçoit actuellement un excellent écho auprès des PME approchées. Elle était la seule présente en stand collectif, avec 10 entreprises du territoire, au Salon internationale de HANOVRE début 2016.
- **Le numérique** : elle sera la 1^{ère} à déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire, ce qui lui permettra d'accélérer la transition numérique de son économie, dans un esprit d'équité territoriale, facteur de compétitivité globale du Grand Est et d'attractivité pour les acteurs économiques et les habitants, où qu'ils se trouvent sur le territoire régional.

D'autres spécialisations sont probablement possibles : la santé et la silver économie, les matériaux, les agro-ressources. Il reste - et c'est la vocation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) - à bien définir et partager ces domaines de spécialisation. S'ils sont considérés comme des priorités et si tous les acteurs s'attachent à les conforter, à déployer des filières et des formations afférentes, ils seront alors à même de concourir au développement de la région, à son rayonnement, et par là même à son attractivité, elle-même concourant à son développement en un cercle vertueux.

C'est tout l'objet du SRDEII qui sera au cœur de l'année 2017.

b) Ouvrir de nouvelles opportunités de partenariats aux entreprises à l'échelle de la région

La région Grand Est crée clairement des opportunités de partenariats en invitant des acteurs aujourd'hui centrés sur un territoire à s'ouvrir aux autres.

Deux exemples, à titre d'illustration :

- les pôles de compétitivité : dans le domaine de la santé, la région dispose de deux pôles - le pôle de compétitivité Alsace biovalley et le pôle technologique de Nogent (Techniques médicales) - Il y a là incontestablement deux dynamiques d'entreprises qui méritent de se rencontrer ;

- Les clusters : dans le domaine de l'agro-alimentaire, le Grand Est compte trois structures - l'ARIA en Alsace, l'AGRIA en Lorraine et I3A en Champagne Ardenne - qui, chacune, a développé des offres de prestation de qualité pour ses membres. Ces offres, d'une nature différente (l'ARIA est leader sur l'export, l'AGRIA sur le dialogue avec les distributeurs) doivent pouvoir bénéficier à l'ensemble des entreprises concernées.
- c) Conforter certains sujets partagés par les 3 ex territoires en développant des synergies au service de la compétitivité de l'ensemble de la région

Il existe dans le Grand Est de réelles excellences, notamment du strict point de vue académique. Toutefois, elles peinent encore à se transférer suffisamment au sein des entreprises, la part de PIB dédiée à la R&D n'étant que de 1,3%. Si la Région se préoccupe tout naturellement de cette capacité de transfert, elle s'attache aussi, en lien avec les acteurs académiques, à **conforter leurs synergies** pour que le Grand Est soit davantage reconnu sur des thématiques déjà d'excellence.

Les politiques régionales en 2017 auront vocation à répondre à ces enjeux, en veillant à saisir toutes les opportunités offertes par le nouveau grand territoire.

Les priorités 2017

De façon générale, il s'agira de rechercher la **cohérence** de l'action régionale, d'initier et de mettre en place des **partenariats stratégiques**, en particulier avec les métropoles et les intercommunalités mais également avec les écoles d'ingénieurs et d'autres acteurs, de manière à assurer un équilibre entre l'approche de **proximité et la spécialisation** à l'échelle du Grand Est. Il s'agira également de veiller à un **continuum d'interventions** devant permettre d'aller de l'idée innovante à l'ETI (entreprise de taille intermédiaire) régionale rayonnant à l'international. Le développement économique est un continuum sur l'ensemble duquel nos politiques doivent être présentes.

Dans un **contexte frontalier unique**, où les régions voisines du Grand Est, leaders dans leur propre pays, sont autant de « challengers » sur les champs de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région devra se doter d'un projet économique fort, ambitieux sans être irréaliste, permettant non seulement de gagner en visibilité mais aussi de profiter, dans un jeu gagnant-gagnant, du nécessaire développement et renforcement des échanges avec ces voisins.

Une attention particulière sera portée à **l'émergence de projets structurants** susceptibles de se traduire par du développement économique à l'échelle du Grand Est : grande infrastructure de R&D ou structure européenne supervisant le développement de nouveaux produits dans des domaines très réglementés.

De façon plus spécifique, en matière de développement économique, 2017 verra l'achèvement du SRDEII et l'intégration de ses enseignements et préconisations dans les politiques régionales, dont les dispositifs d'intervention seront refondus au 1^{er} semestre 2017.

Sans préjuger des résultats de la concertation actuellement menée dans le cadre de ce travail stratégique, les premiers échanges avec les entreprises soulignent l'importance :

- de **privilégier**, aux phases de création et de transmission-reprise, **l'accompagnement via un écosystème de qualité, synergique**, étant rappelé que la compétence de la Région sera confortée par le transfert de la compétence liée au Nouvel Accompagnement A la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE) au 1^{er} janvier 2017 ;
- de **travailler préférentiellement sur l'ingénierie financière** avec, au-delà des fonds propres, l'examen de la faisabilité de dispositifs pouvant être co-élaborés avec le monde bancaire (garanties, prêts bonifiés,...) ;
- en matière de subventions, de **privilégier les appels à manifestations d'intérêt**.

Les travaux engagés en 2016 avec la CDC et bpifrance sur l'émergence d'un nouveau fonds régional, original par ses cibles, sa relation aux entreprises et son recours à l'épargne citoyenne, se poursuivront pour aboutir concrètement à sa mise en place en 2017.

En matière d'innovation, au-delà du SRDEII, il s'agira :

- **de poursuivre le travail de structuration de l'écosystème** d'accompagnement des projets d'innovation ;
- **de s'intéresser**, en lien étroit avec les différentes démarches French tech du territoire, **aux start-ups, pour faciliter leur émergence et leur croissance** ;
- **d'accorder une réflexion particulière à l'industrialisation de l'innovation**, pour faire en sorte que les innovations du territoire ne soient plus vendues et industrialisées hors du territoire mais puissent l'être dans le Grand Est ;
- **d'initier et de coordonner une démarche de bêta testeurs** visant à faciliter l'accession rapide des produits et des services au marché. Objectif : devenir une région Grand t'esteurs.

Dans le domaine de la recherche, il s'agira :

- de poursuivre la mise en application des trois **Contrats de Plan Etat-Région** ;
- de refondre le dispositif des contrats doctoraux et de mettre en place un **dispositif en faveur des post-doctorants** ;
- de créer un dispositif facilitant **l'émergence de travaux de recherche synergiques entre établissements des trois ex.territoire**, de manière à conforter les domaines d'excellence partagés, et un autre permettant de **conforter les travaux synergiques avec les établissements frontaliers**.

En matière d'enseignement supérieur, il s'agira de mettre en place un dispositif de **contractualisation pluriannuel** avec les écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture et de design pour répondre aux deux enjeux majeurs que sont :

- le partenariat avec les entreprises du territoire, et par voie de conséquence la compétitivité de celles-ci ;
- l'attractivité du territoire à l'égard des étudiants étrangers.

Le cœur de cette démarche sera clairement de répondre aux enjeux d'attractivité internationale des compétences, sans perdre de vue la nécessité de répondre aux besoins en compétences des territoires de la région.

Par ailleurs, l'année 2017 verra la poursuite **d'un projet transversal : l'usine du futur**, avec :

- les premiers résultats des diagnostics initiés en 2016 dans les PME ;
- la poursuite de la visibilité internationale sur la Foire d'Hanovre, ou d'autres s'avérant opportunes ;
- l'achèvement de l'identification des offreurs de solutions du territoire Grand Est dans la logique business act ;
- des réponses concrètes des écoles dans le cadre de cette future contractualisation sur le rôle qu'elles pourront jouer dans le déploiement de cette nouvelle forme d'industrialisation.

Enfin, parce qu'il est fondamental d'engager l'ensemble de la région sur le champ de la transition numérique en développant les usages, plusieurs initiatives seront prises relevant :

- de la transformation numérique des entreprises ;
- de la formation initiale et continue, devant faciliter l'émergence de nouveaux métiers ;
- de la transformation des territoires dans une logique de Smart city ;
- de l'émergence de nouveaux produits répondant aux besoins sociétaux, en particulier ceux ayant trait à la mobilité et au maintien à domicile.

Ces différentes interventions mobiliseront au total de l'ordre de 120 M€.

2- Préparer l'agriculture et la forêt de demain

L'année 2016 aura été une année de transition en matière de politique agricole et forestière de la Région.

Des consultations ont été assurées avec les acteurs dans leur ensemble pour partager un diagnostic de la situation et s'accorder sur des objectifs pour déployer, dès 2017, des politiques nouvelles et ambitieuses. Ces priorités, dans leur composante de compétitivité, seront intégrées au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

A l'échelle d'un territoire aussi vaste que le Grand Est, la gouvernance des politiques agricoles doit s'envisager en optimisant les instances, tout en conservant une proximité avec les problématiques du terrain. Avec les commissions thématiques qui portent sur la forêt, l'installation, etc., la Région souhaite instaurer quatre comités par grande filière régionale (productions spécialisées, élevage-viande, grandes cultures, viticulture). Ces comités permettront un lien direct avec les besoins des filières, pour adapter et ajuster en permanence le contenu et la forme des soutiens publics.

L'agriculture du Grand Est

L'agriculture régionale est confrontée à plusieurs défis :

- la création de valeur ajoutée sur les exploitations et dans les filières, ce qui passe par la recherche de compétitivité et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne ;
- le renouvellement des générations ;
- la consolidation des systèmes de production sur tous les territoires de la région (montagne, polyculture-élevage ...) ;
- la préservation des ressources naturelles et la généralisation de pratiques agricoles innovantes combinant production, développement durable et adaptation au changement climatique.

L'enjeu pour la Région est de renforcer ce secteur économique majeur, en généralisant les approches collectives et de filières.

- **La compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire.**

La Région a démontré dès 2016 sa priorité au soutien à l'investissement, avec des engagements financiers en forte hausse. Près de 1 000 projets d'exploitations seront accompagnés sur le Grand Est, dont une grande majorité en élevage.

En 2017, il s'agira de poursuivre dans cette dynamique qui prépare l'avenir. Pour sécuriser l'agriculteur et assurer un effet levier maximum aux fonds de la Région, une généralisation des audits préalables sera engagée. Parallèlement, la Région souhaite proposer des nouvelles solutions de financements aux projets les plus capitalistiques, notamment en matière de capital investissement.

- **Les débouchés et les marchés.**

Le développement des circuits courts et de proximité est important. Il constitue une opportunité de marché en croissance qui répond à une demande des consommateurs. L'objectif de la Région est d'accompagner l'augmentation des parts de marché des productions agricoles du Grand Est sur ces marchés.

Deux voies sont privilégiées avec le développement de tous les marchés régionaux et la nécessaire organisation, coordination des initiatives à l'échelle du Grand Est. Il s'agit également de favoriser les approches, démarches de montée en gamme autour des signes de qualité et des identifications régionales.

- **Le développement et le progrès pour les exploitations agricoles et viticoles.**

Pour répondre aux multiples défis actuels et futurs de l'agriculture (défi alimentaire, environnemental, sociétal...), il convient de faciliter l'accès aux innovations et l'appropriation de nouvelles techniques par un maximum de producteurs. La Région va contribuer à une organisation à l'échelle du Grand Est, qui permettra de structurer et encourager l'acquisition des connaissances, de favoriser leur diffusion et d'accompagner les changements de pratiques et de systèmes.

- **L'installation des jeunes en agriculture et en viticulture.**

L'enjeu pour la Région est de participer à la mise en place d'un environnement économique favorable, permettant aux acteurs de retrouver confiance et, en particulier, aux jeunes générations d'envisager l'avenir dans l'agriculture. La Région s'engagera pour accompagner les jeunes et les candidats à l'installation en agriculture avec des outils pour sécuriser les projets.

Le maintien, voire l'augmentation du nombre d'exploitants agricoles à moyen et long terme passera également par l'ouverture plus forte à un public non directement lié à la sphère agricole et familiale. Il s'agit ainsi, au même titre que sur les projets d'investissements, d'imaginer des outils financiers nouveaux, pour lever les capitaux nécessaires à tous projets d'installation en agriculture.

La Région souhaite s'engager sur le long et moyen terme pour préparer l'avenir, mais **la crise actuelle impose une réponse importante pour aider l'agriculture à passer ce cap.**

L'agriculture est confrontée à des situations de crise liées à la volatilité des marchés, dans un contexte européen de libéralisation continue du secteur (fin des quotas, etc.). Les conditions météorologiques excessives, comme les inondations de l'année 2016, impactent également les exploitations agricoles.

Les interventions que la Région mettra en place s'inscriront dans le cadre d'un fonds d'urgence exceptionnel, dont les mesures seront stabilisées en lien avec la profession agricole.

La forêt du Grand Est

La filière forêt-bois est régulièrement touchée par des événements climatiques et économiques. elle doit faire face à la répercussion des fluctuations de marchés mondiaux et des problématiques nombreuses :

- le constat d'une très forte baisse du nombre de plants mis en terre, entraînant un risque de non renouvellement de la ressource ;
- des sollicitations vis-à-vis du rôle environnemental de la forêt ;
- des tensions entre les acteurs de la récolte et de la 1ère transformation, liées aux variabilités des prix de la matière et à un marché du sciage très volatil ;

- un marché de la construction bois en croissance en termes de part de marché dans un marché global du bâtiment en forte baisse ;
- l'émergence de projets de valorisation des feuillus dans la construction ;
- la mise en route de projets phares dans le domaine du bois énergie ;
- l'apparition de premiers conflits d'usage du bois, liés à la montée en puissance du bois énergie, notamment avec le secteur de l'emballage.

C'est dans ce contexte fluctuant que la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) a été installée à l'échelle de la grande région, et qu'ont démarré les travaux de concertation de l'ensemble des acteurs de la filière pour construire, dans les mois à venir, la stratégie régionale, à travers l'élaboration d'un Contrat de filière et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

Pour définir les orientations régionales, les axes engagés de travail portent sur :

- **l'action interprofessionnelle, la formation et la communication** : l'enjeu est de s'appuyer sur les actions collectives pour mieux structurer la filière, mieux diffuser les informations auprès des acteurs, adapter l'offre de formation aux besoins de la filière et renforcer la communication de celle-ci, notamment en améliorant l'image des métiers du bois ;
- **la compétitivité de la filière forêt-bois** : il s'agit de prendre appui sur la recherche-développement et l'innovation, de développer les marchés du bois, dans l'objectif de créer de la valeur ajoutée localement, et de soutenir la compétitivité des entreprises ;
- **la gestion durable de la forêt et de la ressource forestière** : le défi pour la filière est de préserver, valoriser, renouveler la ressource, dans un souci de multifonctionnalité, de réponse au changement climatique, de restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique...

La Région a souhaité mener cette démarche de construction dans un cadre largement concerté et en tenant compte de l'ensemble des enjeux de la filière. Les premières orientations pourront être données début 2017.

18 M€ seront dédiés en 2017 aux interventions régionales dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

3- Affirmer l'apprentissage et la formation professionnelle, parcours privilégiés vers l'emploi

La loi du 5 mars 2014 place la Région comme chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues. La collectivité régionale contribue, dans ce cadre, à la politique de développement économique, aux filières d'avenir et aux coopérations entre le système éducatif et le monde économique. La Région voit également son rôle renforcé pour le pilotage du service public de l'orientation.

Tant dans la mise en œuvre d'un Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelle (CPRDFOP) que pour l'animation du service public de l'orientation, la Région Grand Est a engagé les concertations dès 2016, de façon à acter sans délai des cadres précis de coopération avec ses partenaires institutionnels, économiques et sociaux.

Le développement de la contractualisation, avec notamment les professions et les autorités académiques, doit permettre de disposer, à l'échelle de Grand Est, d'un cadre d'intervention et de priorités tant pour les formations initiales et continues que pour la promotion des métiers. D'ores et déjà, l'organisation mise en place en 2016 a permis de lancer les travaux pour huit secteurs prioritaires ; des consultations sectorielles interviendront en complément en 2017 pour les autres secteurs.

- **L'orientation professionnelle et l'accompagnement des personnes**

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et à la démocratie sociale renforce la compétence des Régions en leur confiant notamment de nouvelles missions en matière d'orientation et de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ni qualification.

L'ambition du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est de mieux répondre aux attentes de chaque citoyen(ne) en matière d'orientation tout au long de la vie, dans le cadre d'une organisation formelle des compétences respectives de l'Etat et de la Région, telle que le prévoit la loi du 5 mars 2014.

La Région Grand Est a pour objectif de fédérer tous les acteurs de l'orientation, afin de partager une culture commune en matière d'orientation tout au long de la vie. Grâce à un nouveau cahier des charges régional et territorial de soutien aux actions de promotion des métiers, dès 2017 elle mettra tout en œuvre, avec ses partenaires, pour accompagner les personnes en recherche d'informations sur leur avenir professionnel. leurs territoires.

Le budget dédié à l'orientation tout au long de la vie et à l'accompagnement des publics concerne les politiques, actions, dispositifs suivants :

- **le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est**, qui aura pour ambition, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, de proposer une offre de service en matière d'orientation pour tous les publics ;
- **les Actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi** : Espaces métiers, forums, Prix mixité des métiers, métiers d'Art, Olympiades des métiers, etc ;
- les Missions locales sont membres du SPRO et opératrices du Conseil en Evolution professionnelle. Elles sont donc des actrices essentielles de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le partenariat avec des organismes comme les Centres d'animations régionaux et d'information sur les formations (CARIF), est réaffirmé. En 2017, une démarche d'accompagnement permettra à la Région de soutenir un CARIF Grand Est.

Pour mener à bien l'ensemble de cette politique d'Orientation tout au long de la vie et d'Accompagnement des publics, des outils seront construits à l'échelle du Grand Est : un site Internet dédié à l'orientation, un agenda de l'orientation, un portefeuille numérique de compétences : L'orfolio Grand Est, un programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation, du Conseil en évolution professionnelle, de la Validation des Acquis de l'Expérience...

- **Formation professionnelle continue**

Avec plus de 50 000 personnes formées dans le Grand Est au travers de 180 organismes de formation et plus de 1 700 formations, la Région est fortement investie pour permettre aux demandeurs d'emploi de se qualifier et de retrouver du travail.

En lien étroit avec les territoires et en déclinaison des contrats d'objectifs, des plans d'actions sectoriels et territoriaux seront élaborés afin de définir des priorités, des modalités d'intervention.

Ils permettront de **disposer d'une bonne visibilité quant au sens de l'action régionale au-delà des listes de stages** qui font l'objet de marchés ou de décisions ponctuelles. Un premier plan a été élaboré en 2016 pour 2017.

La rationalisation des formations en amont de la qualification, dans une logique de parcours de professionnalisation dans le temps et l'espace, devra permettre aux demandeurs d'emploi de rentrer dans un processus de professionnalisation ou de qualification pour accéder à l'emploi.

La Région cherchera à simplifier ses relations contractuelles avec ses prestataires et à optimiser ses moyens pour permettre l'émergence de projets innovants et sur mesure. Pour ce faire, elle s'appuiera sur ses délégués territoriaux. Des liens directs avec les entreprises et les réseaux (pôles, etc..) seront recherchés pour détecter les opportunités d'emploi.

Enfin, la Région Grand Est, fortement engagée dans le cadre du plan 500 000 et classée première en entrées en formation, cherchera avec ses partenaires à **assurer des sorties positives vers l'emploi, objectif unique de toutes ses interventions.**

- **Apprentissage**

La région compte aujourd'hui environ 37 000 apprentis répartis dans 106 centres de formation des apprentis (CFA).

L'apprentissage constitue pour la collectivité régionale Grand Est une voie d'excellence vers la qualification et vers l'emploi : son objectif est la croissance des effectifs d'apprentis dans le cadre d'une maîtrise des coûts de l'apprentissage.

La croissance des effectifs doit porter prioritairement sur les premiers niveaux de qualification : il s'agit de permettre aux jeunes éloignés de l'emploi d'accéder à l'apprentissage grâce à des dispositifs adaptés. Cette croissance des effectifs doit en outre s'opérer en cohérence avec les autres voies de formation initiale et continue, et faciliter les mixages de parcours et de formations.

La croissance des effectifs implique, bien entendu, une écoute attentive des besoins des entreprises, rendue possible par la mise en place d'une carte des formations par apprentissage adaptée et palliant les carences géographiques et sectorielles constatées, dans le cadre du dialogue mené avec les branches professionnelles et les compagnies consulaires.

La croissance des effectifs passe par la mise en place d'**un apprentissage de qualité, permettant aux jeunes de s'insérer durablement dans la vie professionnelle.**

Un intérêt particulier sera porté à l'apprentissage transfrontalier, en dynamisant les dispositifs existant avec l'Allemagne, et en recherchant les conditions d'un développement avec les trois autres pays frontaliers du Grand Est.

La **maîtrise des coûts** passe, quant à elle, notamment par une rationalisation du nombre de CFA, et par une redéfinition des conditions de leur financement, en recherchant l'optimisation des moyens financiers, matériels et immobiliers et en encourageant une affectation de la taxe d'apprentissage conforme aux besoins réels des CFA.

- Formations sanitaires et sociales

Dans le cadre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004, la Région est tenue de :

- conduire une politique adaptée, permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- déterminer la carte des formations des travailleurs sociaux, ainsi que celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de formation de sages-femmes ;
- financer les établissements dispensant ces formations ;
- attribuer des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces établissements régionaux.

Ainsi, **les formations sanitaires et sociales s'intègrent pleinement dans la politique pour l'emploi que la Région entend mener**. Les axes forts dans lesquels s'inscrit l'intervention régionale en ce domaine sont :

- la mise en œuvre d'une offre de formation de qualité, pour répondre aux besoins des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux qui sont fortement impactés par des évolutions démographiques, sociales, économiques et sociétales ;
- la détermination d'une carte des formations adaptée aux besoins de l'ensemble du territoire, en optimisant l'appareil de formation ;
- l'adaptation de la formation aux réingénieries et aux évolutions de diplômes ;
- la promotion des métiers et des carrières dans ces secteurs porteurs d'emplois ;
- la sécurisation des parcours et l'amélioration de la vie des apprenants.

Il convient de rappeler ici les **engagements pris sur ces sujets, consignés dans la Plateforme signée entre l'Etat et l'Association des Régions de France (ARF) le 26 juin 2016** :

- confier l'encadrement pédagogique des formations paramédicales aux Universités ;
- aligner les bourses versées aux étudiants du secteur paramédical sur celles attribuées par le CROUS.

L'engagement de la Région dans ces différents domaines représente un montant de l'ordre de 485 M€ pour 2017.

4- Faire du Grand Est la région des possibles pour tous les jeunes

La stratégie régionale pour la jeunesse a été conçue en étroite concertation avec des jeunes et l'ensemble des acteurs publics et privés de la jeunesse pour répondre à l'ambition affichée dès 2016 : « **affirmer la jeunesse comme une priorité régionale** ».

L'objectif est, très concrètement, d'accompagner tous **les jeunes du Grand Est de 15 à 29 ans dans leurs parcours vers l'autonomie**, ce qui implique de relever **quatre grands défis** :

- **Défi 1 - Une Région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle.** La Région fait de ce premier défi le levier de l'insertion durable des jeunes, en les accompagnant dans leurs parcours d'orientation, en initiant des actions nouvelles et dynamiques associant largement les entreprises, et en soutenant les plus fragiles, notamment les « décrocheurs ».

- **Défi 2 Une Région qui encourage et soutient l'entrepreneuriat des jeunes.** S'initier à l'esprit d'entreprendre constitue un atout majeur pour l'avenir de la jeunesse dans nos territoires. La Région s'y emploie, notamment en soutenant le dispositif dit des « Mini-entreprises » en accompagnant les jeunes entrepreneurs à travers un nouveau dispositif. Il s'agit ici de développer le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, de créativité, d'innovation, tout en créant les conditions d'un nouvel écosystème favorable aux jeunes talents du Grand Est.
- **Défi 3 Une Région qui se mobilise pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes.** La Région a la volonté d'encourager la jeunesse à développer toutes les formes de citoyenneté active. Le service civique sera soutenu pour inciter les jeunes et les structures à le mobiliser comme un authentique engagement citoyen. Tous les lycéens et apprentis pourront participer dès la rentrée 2017 à un programme d'actions et de réflexions favorisant la dynamique territoriale du vivre ensemble, à travers notamment le « Mois de l'Autre ». Un nouveau dispositif d'aides aux projets de jeunes verra également le jour pour permettre l'expression de la citoyenneté. Ces projets doivent permettre de prendre en compte les propositions des jeunes pour améliorer le vivre ensemble et susciter l'engagement citoyen. Enfin, un Conseil Régional des Jeunes du Grand Est sera créé en 2017.
- **Défi 4 Une Région qui élargit les horizons.** Avec ses quatre frontières, la Région Grand Est bénéficie d'une opportunité exceptionnelle de coopération transfrontalière, notamment en termes d'apprentissage, d'emploi transfrontalier et d'enseignement supérieur. Les dispositifs de mobilités des étudiants et des lycéens seront harmonisés dès la rentrée 2017, dans l'objectif majeur de favoriser leur accès au plus grand nombre et la valorisation de la mobilité comme moyen pour renforcer l'employabilité sans frontières. L'accès à l'offre culturelle, artistique et aux sports sera enfin facilité par un soutien adapté aux situations individuelles et territoriales.

C- Renforcer et qualifier l'attractivité du site Grand Est

1- Affirmer l'exemplarité du Grand Est sur le plan environnemental

Forte du rôle de chef de file dans le domaine de la biodiversité, du climat, de l'air et de l'énergie, conféré par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 et des politiques volontaristes menées de longue date par les 3 anciennes Régions, les orientations budgétaires 2017 proposent un cadre renouvelé et global d'intervention régionale confortant, développant ou créant si besoin à l'échelle du nouveau territoire régional les politiques en matière d'environnement, tout en répondant aux exigences de rationalisation et d'efficacité budgétaire.

Cette politique se veut ambitieuse car les enjeux sont nombreux : écologiques et climatiques mais aussi économiques et sociaux. **Elle porte sur trois axes principaux et complémentaires : la biodiversité, l'eau et la transition énergétique.**

En matière **de biodiversité**, et en déclinaison des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), l'intervention régionale visera **cinq priorités** :

1. **L'accompagnement et la mise en valeur des espaces naturels remarquables** à travers le soutien au fonctionnement et aux programmes d'action des 6 parcs naturels régionaux et la mise en œuvre de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020 ;

2. Les actions visant **la connaissance de la faune et de la flore** à travers le soutien aux associations naturalistes d'envergure ainsi qu'à différentes études, et le soutien à la structuration d'un observatoire régional de la biodiversité tel que prévu par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
3. **La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel** à travers le soutien aux 3 conservatoires d'espaces naturels principaux gestionnaires des 25 réserves naturelles régionales avec comme objectif la mutualisation des modalités d'intervention et de certaines de leurs actions et le soutien aux centres de soins de la faune sauvage ;
4. **La restauration et la reconnexion des espaces naturels** via la mise en œuvre d'une gouvernance unique du SRCE à l'échelle régionale, préfiguration du SRCE unique intégré au sein du futur Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), le soutien aux actions exemplaires des collectivités et via des appels à projets pour la déclinaison opérationnelle des trames vertes et bleues ;
5. **La sensibilisation à l'environnement et au développement durable** via le soutien aux têtes de réseau associatives, la mutualisation d'actions et le lancement d'un appel à projet en faveur du public scolaire et jeune unique pour l'année 2017.

La gestion intégrée des milieux aquatiques et la reconquête de la qualité des eaux souterraines dans les territoires à enjeux, constitue le second axe de l'intervention régionale.

Il est proposé que la Région se positionne en 2017 de manière volontariste, conformément à la loi NOTRe, au titre de la prise de compétence de **l'animation/coordination dans le domaine des eaux souterraines et de surface** pour les enjeux supra départementaux. A cet titre les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) seront des interlocuteurs privilégiés et la Région poursuivra le portage des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin ferrifère et de l'III-nappe-Rhin et généralisera le partenariat pluriannuel avec les agences de l'eau Rhin/Meuse et Seine Normandie autour d'objectifs partagés et dans une logique d'optimisation budgétaire.

En matière de **prévention des inondations**, la Région honorera ses engagements au titre des Contrats de plan interrégionaux (CPIER Meuse et Seine) et généralisera une aide régionale aux études pour l'élaboration des Plans d'action et de protection contre les inondations (PAPI).

L'III régionale, dont la Région est propriétaire depuis 2010 par transfert de l'Etat, continuera, hormis les obligations d'entretien, à être un territoire pilote des actions régionales dans le domaine de l'eau au travers de la mise en œuvre du schéma de gestion 2014-2024 et des investissements qui y sont liés et par le portage en régie de projets d'hydroélectricité.

Afin de contribuer à la connaissance et à la qualité des eaux souterraines, la démarche zéro pesticide à destination des communes et prioritairement celles à enjeux « eaux » sera généralisée à tout le territoire régional. Par ailleurs, la Région maintiendra et développera son engagement au titre des observatoires de l'eau (APRONA, ...), engagera un appel à projets eaux et territoires dans une logique de gestion intégrée (milieux aquatiques, tourisme et hydroélectricité) avec un soutien affirmé aux projets de restauration et de renaturation et d'hydroélectricité en lien avec les objectifs régionaux de préservation de la biodiversité et de soutien aux énergies renouvelables au titre de la transition énergétique.

La transition énergétique, véritable opportunité de concilier les enjeux de sobriété et de développement économique local.

En tant que chef de file, la Région déclinera de manière résolue l'ensemble des objectifs des SRCAE (Schémas régionaux air énergie climat) à l'échelle régionale, en préfiguration du SRCAE unique intégré au sein du futur Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), et ce à travers deux leviers complémentaires : l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et industries et le développement des énergies renouvelables.

Ceci se traduira par une généralisation, à l'échelle régionale, des politiques de soutien à la rénovation BBC et à la construction de bâtiments exemplaires démonstrateurs allant au-delà de la réglementation thermique et conçus dans une approche environnementale globale, pour les bâtiments publics, le logement social et le logement privé, et par un soutien à l'efficacité énergétique des entreprises au titre de leur process. Cette action volontariste de soutien à l'investissement local en partenariat avec l'ADEME s'appuie sur un soutien réaffirmé et harmonisé aux plateformes locales de rénovation, aux EIE (espaces info énergie), ainsi qu'aux centres de ressources à destination des professionnels du bâtiment, ainsi qu'à la création du service intégré de rénovation énergétique Oktave sous forme de SEM.

Au titre des énergies renouvelables, et en complémentarité avec les aides de l'ADEME du type fonds chaleur, la Région généralisera le soutien aux études pré opérationnelles et à la phase de concertation en amont, nécessaires à l'acceptation sociale de certains types de projets, au bois énergie par une aide aux chaudières collectives, aux plate- formes et réseaux de chaleur, au solaire thermique collectif, au solaire photovoltaïque en autoconsommation, à l'éolien sous forme d'une participation au capital de projets innovants, à l'hydroélectricité au titre des études de faisabilité et des investissements, à la méthanisation pour les études de faisabilité et enfin à tout projet innovant en matière d'énergies renouvelables pour lequel l'aide régional peut avoir un effet levier permettant son expérimentation.

Par ailleurs, elle réitérera son soutien à l'association ATMO Grand Est, issue de la fusion des trois anciennes associations de surveillance de la qualité de l'air et suite au transfert de la compétence « déchets » par la loi NOTRe du 7 août 2015, poursuivra l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du plan régional en faveur de l'économie circulaire qu'il inclut, l'enjeu étant à la fois la diminution de l'utilisation de ressources et d'énergie par les entreprises et la réduction de leurs coûts de production afin de les rendre plus compétitives. A ce titre, elle lancera un appel à projets à l'échelle régionale.

La Région consacrera de l'ordre de 35 M€ à la préservation et à la valorisation du patrimoine environnemental du Grand Est et à la transition énergétique.

2- Promouvoir une ambition culturelle partagée sur l'ensemble du territoire régional

L'enjeu de l'année 2017 sera la mise en place de la nouvelle politique culturelle régionale, définie depuis l'automne 2016 en concertation étroite avec les acteurs culturels et les différents partenaires au sein d'une instance de dialogue dédiée.

Cette nouvelle politique culturelle va au-delà de la simple convergence des dispositifs des trois anciens territoires composant la région Grand Est. Il s'agit d'inscrire, dans des dynamiques proportionnées aux dimensions de la région, **une politique conjuguant à la fois le soutien à la création artistique, la professionnalisation, la sécurisation des parcours professionnels et la mise en réseaux des acteurs culturels.** Ceci conduira à agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la culture. Cette nouvelle stratégie d'intervention politique et opérationnelle portera également une attention toute particulière à **un développement culturel et patrimonial harmonieux entre territoires urbains et péri-urbains et territoires à dominante rurale.** Elle veillera enfin à construire des **liens structurels avec les autres compétences régionales** que sont l'économie, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire, notamment à travers le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

La Région maintiendra ses efforts pour aider les artistes professionnels travaillant sur le territoire régional à créer dans la liberté et la diversité des formes artistiques. Cet accompagnement concernera l'ensemble des disciplines artistiques du spectacle vivant et des arts visuels. Il s'exercera dans le cadre d'aides sélectives. Une attention particulière sera portée à la qualité artistique, à la viabilité économique et à l'inscription dans les réseaux régionaux et nationaux des projets soutenus dans le cadre d'aide sélective. Le soutien régional a pour vocation de faire émerger et de soutenir les projets artistiques, de leur création à leur diffusion. Il s'agira de **soutenir le développement des filières culturelles identifiées comme levier de développement économique sur le territoire régional**, à l'instar de la chaîne du livre ou de l'image.

Afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité de la culture en région Grand Est, une démarche autour de la mise en réseau des grands festivals sera initiée à l'échelle du territoire, et la mobilité des artistes sera encouragée par la participation à des festivals renommés comme Avignon ou les Transmusicales de Rennes.

Du fait de sa situation géographique stratégique (quatre frontières entre Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique) et des collaborations ou des relations privilégiées existant déjà entre les anciens territoires et leurs partenaires transfrontaliers, la Région Grand Est peut offrir une réelle opportunité de **facilitation en matière de circulation des compagnies, des spectacles, des œuvres**, des publics mais également d'échanges et de résidences croisées d'artistes, d'une réflexion de dimension européenne à porter aux projets itinérants, en particulier pour la circulation des expositions ou l'accueil de tournages en coproduction européenne.

En ce qui concerne le développement culturel des territoires, l'action régionale portera à la fois sur un soutien aux équipements culturels et patrimoniaux protégés et non protégés. Le bénéfice de l'adhésion au dispositif national du GIP « **Cafés culture** », qui favorise le recours aux artistes en représentation dans des cafés et autres petits lieux de proximité accueillant des manifestations culturelles, sera élargie à l'ensemble du territoire régional. En matière de patrimoine, la Région poursuivra son action en faveur des musées de France, de la conservation des édifices et sites patrimoniaux majeurs et du fonctionnement des structures patrimoniales d'envergure régionale. Les missions d'inventaire du patrimoine seront également poursuivies, dans le cadre d'études spécifiques (patrimoine urbain de la Neustadt de Nancy et Reims, inventaire des églises de la Marne, patrimoine rural des Vosges, patrimoine religieux) et le développement d'outils numériques de médiation du patrimoine pour l'ensemble du territoire régional.

Plusieurs établissements à vocation régionale sont impliqués dans la mise en œuvre de la politique régionale : Agence culturelle d'Alsace, ARTECA, OLCA. Le nouveau contexte régional réclame l'évolution de leur mandat et de leur organisation. Des propositions concrètes seront formulées en ce sens en 2017.

La politique mémorielle de la Région se poursuivra, notamment en investissement, avec les travaux de rénovation du Mémorial d'Alsace-Moselle et le projet Eu-phoria, et la réalisation du monument mémoriel sur le site de Schirmeck.

Dans le domaine de la langue et de la culture régionale, les actions menées 2017 viseront une politique linguistique englobant et décloisonnant tous les aspects de la vie sociétale : éducation, actions artistiques, et offres associatives.

Les diverses interventions régionales dans le domaine de la culture représentent un montant de l'ordre de 52 M€.

3- Inscrire le sport dans le Grand Est dans une dynamique d'excellence et de proximité

En 2017, la politique sportive de la Région se mettra progressivement en place, avec pour objectif de maintenir et consolider l'effort régional commun aux trois territoires en faveur des principaux acteurs sportifs que sont les athlètes, les clubs et les ligues régionales, en recherchant l'excellence et la proximité.

Cette politique se déclinera autour de trois axes :

- **le soutien au haut niveau ;**
- **le développement de la pratique sportive ;**
- **la structuration des équipements et du matériel sportifs.**

Le soutien au haut niveau : accompagner les sportifs et les clubs vers l'élite nationale, voire internationale

Si la Région est déjà partenaire de plus de 300 clubs professionnels et de haut niveau, pour un montant total de 5,7 M€ en 2017 (en baisse de 12,8 % mais représentant 40% du budget Sport), elle a souhaité prioritairement se réengager auprès des principaux clubs champardennais. De nouveaux critères de soutien aux équipes de haut niveau seront définis au titre de la saison sportive 2017-2018.

Une ligne « Communication sportive », abondée à hauteur de 1,4 M€, sera spécifiquement dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, véritables ambassadeurs de la Région à l'échelle nationale voire mondiale.

Parallèlement, les crédits en faveur des sportifs de haut niveau seront reconduits pour plus de 1 M€, mais redéployés et ouverts à l'ensemble des athlètes du Grand Est intégrés aux listes ministérielles. Une vingtaine d'entre eux seront identifiés au sein d'une Team Grand Est, qui leur proposera des partenariats privilégiés.

Le soutien à la pratique sportive au quotidien, via les initiatives des ligues et l'organisation de compétitions sur le territoire

Il s'agit de maintenir en 2017 le soutien annuel, de l'ordre de 2,5 M€, en faveur de près de 180 ligues et comités sportifs régionaux, amenés à fusionner à l'échelle du Grand Est d'ici 2018.

Par ailleurs, un recentrage des interventions régionales en faveur de l'organisation de compétitions sportives officielles, d'un niveau national minimum sur le territoire, permettra une baisse de l'ordre de 12 % des crédits dédiés, qui atteindront près de 1,4 M€.

La structuration des équipements et matériels sportifs dans une optique d'aménagement équilibré du territoire

Avec la mise en place d'un dispositif dédié sur l'ensemble du territoire, en faveur de projets d'investissements sportifs, les crédits sont maintenus à hauteur de 1 M€.

Enfin, au vu des projets en cours et plus particulièrement de la fusion des ligues à venir, la ligne fléchée en faveur de l'aide à l'acquisition de matériel sportif s'affiche à 739 400 K€.

Les orientations budgétaires dédiées au sport pour l'exercice 2017 s'élèveront à 15 M€.

4- Initier une stratégie régionale de développement et de valorisation du tourisme, force économique du Grand Est

La nouvelle politique touristique, définie à l'issue du travail de convergence, se mettra progressivement en place au cours du premier semestre 2017 et sera accompagnée par la définition d'un Schéma Régional de Développement Touristique. Celui-ci devra répondre au défi de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité, et promouvoir une filière qui, avec 60 millions de nuitées enregistrées en 2014, représente pour le Grand Est un PIB de 3,2 milliards d'euros et 82 000 emplois, soit 4% de l'emploi régional total.

- Renforcer l'attractivité de la région

La promotion en France et à l'international des destinations Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, sera assurée par un **soutien aux satellites touristiques régionaux** que sont les deux Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA). Près de 9,5 M€ seront consacrés à ces 3 structures.

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera aussi par le **soutien à des structures touristiques d'envergure** (la Madine, Ecomusée, etc.), au **tourisme d'affaires**, à différents événementiels et à diverses animations touristiques. Le suivi du site de Chambley et la gestion du Centre Mondial de la Paix à Verdun seront également assurés.

- Accompagner les acteurs du territoire

Dans sa volonté de renforcer l'attractivité du Grand Est dans un secteur particulièrement concurrentiel, la politique touristique de la Région aura pour **objectif l'excellence, avec l'exigence d'un haut niveau de qualité** dans les domaines de l'hôtellerie, de l'hébergement de plein air, associatif ou des hébergements insolites. La Région consacrera de l'ordre de 3,5 M€ à cette politique, en forte hausse par rapport à 2016. Cette quête de l'excellence portera aussi sur la formation des acteurs et la professionnalisation de l'accueil touristique.

- Mettre en avant les atouts régionaux

Afin de développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **un effort particulier sera fait en direction du tourisme durable**, dans ses différentes composantes : écolabel, écotourisme, cyclotourisme, oenotourisme. Bien évidemment, l'accent sera mis sur les grands sites patrimoniaux, historiques et de mémoire, qui façonnent l'identité et l'image du Grand Est. Un budget de l'ordre de 2 M€ en hausse sera affecté à ces interventions.

Au total, les orientations budgétaires 2017 consacrées au tourisme représentent un montant de l'ordre de 25 M€.

5- Assurer sur l'ensemble du territoire un haut niveau d'intervention en faveur du patrimoine immobilier, en particulier celui des établissements d'enseignement, et offrir aux élèves un outil de formation moderne et accessible.

Développer une politique immobilière placée sous le signe de l'exigence et de la qualité

- Immobilier de l'éducation – Enseignements publics du secondaire

Le développement et l'entretien régulier du patrimoine immobilier par la Région favorisent la réussite des lycéens et des apprentis, améliorant leur qualité de vie et de travail comme celle de la communauté éducative dans son ensemble.

La Région, assumant l'ensemble des obligations du propriétaire d'un patrimoine bâti de 5,2 millions de m² de Surface Hors Œuvre Brute, recherche le meilleur niveau de performance pour les équipements tout en les rendant conviviaux.

C'est ainsi que l'effort en faveur du parc immobilier des lycées et des CFA publics se poursuit avec la préoccupation d'une bonne adéquation avec les besoins évolutifs inhérents au système éducatif. Les enjeux de son maintien en conditions opérationnelles (sécurité incendie et sanitaire), de sa rénovation (optimisation énergétique), de son accessibilité à tous les publics ou de son adaptabilité (évolutions pédagogiques), constituent à nouveau pour l'année 2017 des domaines d'action prioritaires, déclinés en plans pluriannuels d'investissement (PPI) et de maintenance (PPM).

La remise aux normes d'un parc immobilier comportant 2840 bâtiments et visant un avis favorable généralisé, comme la restructuration des cuisines et restaurants scolaires, et la mise à niveau des internats, sont privilégiées.

Accompagnant les opérations d'investissement engagées, de nombreuses actions d'entretien et de maintenance courante contribueront à cet objectif, qui mobilisera l'ensemble des acteurs externes de la sphère du bâtiment ainsi que les équipes régionales internes en régie.

Au titre de 2017, il est proposé d'inscrire de l'ordre de 122 M€ en crédits d'investissement, incluant 10,58 M€ au titre du remboursement de la dette des cinq lycées lorrains réalisés sous la forme de quatre contrats de partenariat public-privé (PPP), et 25,786 M€ en crédits de fonctionnement, incluant 12,718 M€ pour les PPP au titre des dépenses d'exploitation-maintenance des sites et coûts de financement des opérations.

- **Immobilier des CREPS** (Centres de ressource, d'expertise et de performance sportive)

Depuis le 1er janvier 2016, le patrimoine immobilier des CREPS est transféré à la Région, ce transfert incluant les missions d'entretien général et technique, d'accueil, d'hébergement et de restauration.

Les crédits proposés en 2017 à hauteur de 0,943 M€ permettront d'engager des investissements prioritaires en clos et couvert, et en matière d'accessibilité. Il convient de provisionner par ailleurs 0,15 M€ pour couvrir des dépenses imprévisibles de fonctionnement relevant du propriétaire.

- **Immobilier de la collectivité régionale**

La politique de territorialisation de l'institution par le déploiement des Agences territoriales assurera une réelle proximité entre celle-ci et les acteurs du territoire et la population du Grand Est en général. Les sites des trois anciens sièges de Région verront quant à eux la poursuite d'un programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité.

Pour l'ensemble de ces dépenses d'investissement, un premier montant de 2,3 M€ pourra être mobilisé en 2017, dont 1,5M€ pour les acquisitions diverses et travaux des Agences. Les quelques dépenses de maintenance des bâtiments institutionnels mobiliseraient 0,07M€ en crédits de fonctionnement.

- **Immobilier des CFA hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région**

Le montant de crédits de paiement proposé en 2017 pour les bâtiments régionaux mis à disposition ou loués à des tiers, dont des organismes privés de type CFA, est de 3,12 M€. Il s'agit d'effectuer des travaux de rénovation-extension (CFA du bâtiment de Haute Marne à Chaumont), d'acquérir des terrains et/ou de nouveaux locaux puis d'engager des études opérationnelles (CEPAL), ou d'effectuer des opérations de maintenance lourde dans certains bâtiments.

Il est proposé par ailleurs d'inscrire 0,32 M€ en fonctionnement destinés à la maintenance courante et à diverses actions relevant de l'immobilier dans les CFA hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région

- **Immobilier dédié à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation**

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation constituent en matière d'immobilier un axe d'investissement d'avenir important pour l'attractivité du territoire, matérialisé par exemple dans le seul domaine de l'enseignement supérieur par cinquante-six projets immobiliers soutenus par la Région à hauteur de 28,7 M€ en 2017, douze d'entre eux étant réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale (CPER - plan Campus - CTSCE).

Les principales actions dans le domaine de l'Enseignement Supérieur en 2017 concernent la poursuite du projet Art Technologie Management (ARTEM) à Nancy et du plan Campus pour l'Université de Lorraine, les travaux d'extension de l'Ecole de Management de Strasbourg au sein du Pôle Européen de Gestion et d'Economie, le redémarrage envisagé du projet de Pôle d'Administration Publique – Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle à Strasbourg (PAPS-PCPI), ou encore la montée en puissance du projet « Campus 3.0 » de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, piloté par la Région, maître d'ouvrage.

La Recherche et l'Innovation mobiliseront en 2017 un budget proposé à hauteur de 6 M€ pour neuf projets immobiliers, dont quatre en maîtrise d'ouvrage Région. Les études afférentes au projet FEERIX (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche et développement) seront réalisées, et le CRITT Matériaux sera en phase travaux, tous deux situés à Illkirch-Graffenstaden. Par ailleurs, trois opérations devraient s'achever par la livraison des bâtiments en 2017 : l'Institut Hospitalo-Universitaire et le Centre de Recherche de Biomédecine à Strasbourg, ainsi que l'European Aseptic and Stérile Environnement (EASE) Training Center – usine école à Illkirch-Graffenstaden.

Développer et faciliter le fonctionnement des lycées et les conditions de vie des lycéens

La stratégie d'accompagnement éducatif s'inscrit dans contexte démographique globalement favorable, avec un prévisionnel de 219 000 élèves des lycées pour la rentrée 2016/2017, **soit + 2000 lycéens** par rapport à la rentrée 2015/2016. Notre volonté est de faire converger les différentes politiques qui sont globalement des compétences obligatoires de la Région.

Alors que les trois anciennes collectivités, Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, travaillaient selon des modalités de répartition des moyens différents (engagements pluriannuels pour certaines d'entre elles), la fusion conduit à rechercher les solutions les plus efficaces et à introduire de nouvelles inflexions pour la rentrée scolaire 2017/2018. L'élaboration en cours des politiques et des dispositifs se fonde à la fois sur les résultats des réflexions menées dans le cadre du processus de convergence et sur les concertations engagés avec divers acteurs.

Cette stratégie fera l'objet de présentations échelonnées s'inscrivant dans la logique d'année scolaire, tenant compte des contraintes des procédures du Code des Marchés Publics et des écarts de pratiques entre les 3 académies. Elle s'inscrit sur 4 axes :

- **Axe 1 : Développer les usages du numérique.**

Globalement, le service proposé aux utilisateurs finaux est comparable et cohérent sur l'ensemble du territoire. Tout lycéen du Grand Est peut se connecter à un ENT (espace numérique de travail), sur un poste de travail au travers d'une connexion Internet (à 96% en fibre optique dans les lycées publics) financée par la Région. L'harmonisation de l'action régionale se fera de façon à ne pas provoquer de rupture dans le service proposé, à assumer pleinement la compétence sur le numérique éducatif et à assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional. 2017 devrait permettre de revoir l'ensemble des accords et partenariats avec le(s) académie(s), les Départements, la DRAAF.

- **Axe 2 : Investir dans les lycées publics et privés.**

Il s'agira d'assurer certaines dépenses liées aux opérations immobilières (une dizaine) dont les livraisons seront totales ou partielles en 2017, aux restructurations de demi-pension, aux réformes des formations professionnelles (équipements pédagogiques), aux projets prioritaires d'équipement des établissements.

- **Axe 3 : Faciliter le fonctionnement des lycées**

La stratégie énergétique, avec les Contrats de Performance Energétiques et les marchés régionaux de maintenance, est à harmoniser sur l'ensemble de la région Grand Est.

Une politique de tarification commune des internats et de la restauration sera proposée en 2017 pour permettre une convergence.

Les moyens de fonctionnement pour les lycées, avec notamment les dotations des lycées publics, les forfaits d'externat pour les lycées privés sous contrat, l'accompagnement de la politique d'affectation et de gestion des Agents ATTEE ainsi que des EMOP et des TIL/AMI, devront être appréhendés sur du moyen et long terme pour tendre vers une équité territoriale en tenant compte des écarts actuels.

- **Axe 4 : Améliorer les conditions de vie des lycéens**

La rentrée 2017/2018 verra le lancement d'une nouvelle carte personnalisée pour les lycéens. Cette carte facilitera les contrôles d'accès aux établissements, aux cantines, sera support d'une nouvelle aide à l'achat ou à la location de manuels pour le Grand Est en fonction des revenus des familles. Les aides aux 1^{er} équipements feront quant à elles l'objet d'une harmonisation.

La Région investira en totalité, au titre de ces différentes interventions, un montant de l'ordre de 350 M€.

6- Tirer pleinement parti de la vocation européenne et internationale de la région et assurer une gestion des fonds européens au plus près des territoires

Le budget dédié aux affaires européennes et internationales, de l'ordre de 85 M€, permet de répondre à trois enjeux forts pour la collectivité régionale et d'exprimer des valeurs d'ouverture et de solidarité propres au Grand Est.

En termes d'ouverture, **la coopération avec les régions voisines revêt une importance singulière dans la mesure où les échanges avec elles constituent un pendant des politiques régionales, en particulier en matière d'emploi, de formation, de recherche ou de transport.** A cette fin, le budget consacré à la coopération transfrontalière permet de financer des enceintes où sont abordés et traités l'ensemble des sujets afférents aux différents espaces de coopération institutionnalisés (Rhin Supérieur, Grande Région, etc.) auxquels participe la Région Grand Est. En outre, il permet de soutenir des structures offrant un accompagnement aux citoyens dans leur environnement transfrontalier, en particulier en leur apportant informations et conseils pour mieux connaître leurs droits ou saisir les opportunités qui s'offrent à eux.

Au-delà de cette dimension transfrontalière, la Région Grand Est s'inscrit pleinement dans l'espace européen. Il s'agit ainsi pour la collectivité régionale **d'avoir une stratégie d'influence et de recueil d'information auprès des institutions européennes**, via notamment un bureau de représentation désormais unique à Bruxelles. D'autre part, elle entend valoriser et promouvoir sa dimension européenne sur son propre territoire, que ce soit en proposant des actions de communication et d'information sur l'Europe, ou en menant une action particulière en faveur de Strasbourg, capitale européenne.

Il s'agit enfin pour elle de développer des actions de portée européenne à destination du grand public et singulièrement des jeunes (échanges et partenariat via des programmes européens tels qu'Erasmus+, Jeunesse en action ou LIFE), y compris en apportant des moyens d'amorçage à des porteurs de projets souhaitant ajouter une dimension européenne à leur action.

Les valeurs d'ouverture s'expriment, quant à elles, au travers d'une **politique de coopération et de solidarité internationale**.

La première conduit à revoir les partenariats internationaux existant avant la fusion des Régions pour ne retenir que ceux avec des régions et des pays présentant **des opportunités en termes d'échanges notamment économique, scientifique, touristiques ou culturel**. Pour ceux-ci, une action de coordination et d'animation du partenariat institutionnel doit permettre de mener une action d'ensembliser au profit de projets utiles au territoire et à ses différents acteurs. Par ailleurs, la Région soutient des actions de solidarité internationale et de coopération au développement. Les premières, menées par des associations du Grand Est, témoignent de l'engagement du territoire et de ses citoyens, les secondes placées sous l'égide de deux opérateurs - IRCOD et ARCOD-seront regroupées en 2017 de manière à coopérer avec des collectivités territoriales de pays tels que le Bénin, le Cameroun ou le Sénégal autour de projet de développement menés dans la durée.

Le budget dédié aux affaires européennes et internationales comporte un second volet, afférent à la **mise en œuvre des fonds européens dont la Région est autorité de gestion** (FEDER, FSE et INTERREG Rhin supérieur). Les montants dédiés aux programmes, qui restent territorialisés aux termes d'un accord entre le Gouvernement et la Commission européenne, sont consolidés dans des chapitres budgétaires spécifiques. Le montant de ces crédits, équilibrés en recette et en dépenses, correspond à une estimation de la mise en œuvre des programmes.

D- Affirmer la Région Grand Est, collectivité de mission et de proximité

1- Un Système d'information adapté

Pour assurer de manière efficiente l'ensemble de ses missions, la Région doit veiller à la cohérence et à la performance de son Système d'Information (SI), lequel contribue à la mise en œuvre des nombreuses politiques publiques relevant de sa responsabilité, dans un contexte rendu complexe par la multiplicité des acteurs impliqués.

Rationaliser les systèmes d'information existants et continuer à faire évoluer le SI est nécessaire pour répondre à la convergence des dispositifs et plus généralement aux enjeux publics de demain. Cette transformation est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas d'alternative : les technologies évoluent, sont adoptées par les agents, les partenaires, et les usagers et finissent donc par s'imposer.

Pour répondre à ces enjeux, une stratégie sera définie en matière de développement du Système d'Information afin de garantir son alignement sur les enjeux de la Région pour les 4 à 5 années à venir et formalisera un schéma directeur.

Dans la suite des actions de mutualisation menées dès 2015 entre les trois ex-Régions, il s'agira d'appliquer la méthode de rationalisation qui a prouvé son efficacité pour diminuer les frais de fonctionnement, notamment en réduisant le nombre d'applications utilisées. Dans ce cadre, les principales actions à mener en 2017 sont les suivantes :

- déployer des applications de gestion des tiers et des aides ;
- mettre en œuvre un logiciel financier unique ;
- déployer un logiciel de gestion de la formation continue (ATHENA) ;
- refondre le site internet institutionnel.

Au-delà des actions déjà conduites pour la fusion, les services de la Région se mobiliseront autour d'objectifs de développement de l'administration numérique. Le processus de dématérialisation sera ainsi poursuivi de manière à fluidifier les échanges entre les différents sites de la Région et avec les usagers. Il s'agira plus concrètement de dématérialiser :

- les aides (bourses de mobilité, bourses sanitaires et sociales) : permettre aux bénéficiaires de fournir des documents dématérialisés et leur donner la possibilité de consulter ceux produits par la Région ;
- la chaîne comptable et le contrôle de légalité.

La Région fera également évoluer son système d'information afin d'intégrer les nouvelles compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, notamment la gestion des transports scolaires et interurbains. En 2017, il est ainsi prévu de mettre en place un site permettant aux usagers de s'inscrire en ligne pour la délivrance des cartes de transport.

Il sera également nécessaire d'accompagner le développement des Agences territoriales et de faciliter le travail sur ces sites pour les agents, ce qui passera par :

- la mise en place d'un intranet accessible à l'ensemble des agents ;
- des moyens de communication interpersonnels et des outils de travail collaboratifs.

2- Une collectivité au plus près des territoires

En matière de ressources humaines, les dépenses seront contenues. **Le montant prévu à ce titre serait de l'ordre de 295 M€.** En effet, hors nouveaux transferts (de l'ordre de 4 M€) et malgré les mesures gouvernementales (de l'ordre de 3,5 M€), **la masse salariale sera stabilisée.** A ce titre, il faut noter une gestion rigoureuse des postes et la préparation en 2017 d'une convergence progressive des régimes indemnitaires.

Conformément aux engagements de la mandature, au premier rang desquels celui de la proximité, l'administration de la Région a vocation à être résolument territorialisée, dans **un esprit de subsidiarité, avec le souci de la réactivité et de l'efficacité de l'action pour produire et mettre en œuvre le meilleur service public régional sur l'ensemble du territoire.**

C'est la raison pour laquelle il est procédé à la mise en place de 8 Agences territoriales sur les parties champardennaise et lorraine de la région, venant s'ajouter à celles déjà présentes sur la partie alsacienne. **Le territoire du Grand Est sera ainsi maillé dans son intégralité par un réseau performant et accessible d'Agences territoriales** agissant en responsabilité au plus près des acteurs locaux – collectivités territoriales, entreprises, établissements de formation, associations, etc.- et de la population.

II. Les perspectives en matière de recettes et d'équilibres financiers

A- Une baisse des dotations maintenue en 2017 pour les Régions

Depuis 2014, les collectivités locales subissent une baisse de leurs dotations afin de contribuer au redressement des comptes publics.

Lors de la première année de mise en œuvre de cette baisse des dotations, l'effort global avait été fixé à 1,5 milliard d'euros, dont 184 M€ pour les régions. La loi de finances pour 2015 a toutefois amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales, en portant celui-ci à 3,67 milliards d'euros par exercice entre 2015 et 2017 (soit 11 milliards d'euros au global sur la période 2015-2017).

La répartition entre les différents niveaux de collectivités locales de cette diminution annuelle s'effectue sur la base du poids de chaque échelon dans les ressources totales des collectivités locales. Le bloc communal contribue ainsi chaque année à hauteur de 2,071 milliards d'euros, les départements pour 1,148 milliards d'euros, et les régions pour 451 M€.

La répartition entre les régions de l'effort financier s'effectue au prorata des recettes réelles totales et hors prélèvement FNGIR, tenant compte d'un dispositif dérogatoire pour les régions d'outre-mer avec le calcul d'une quote-part.

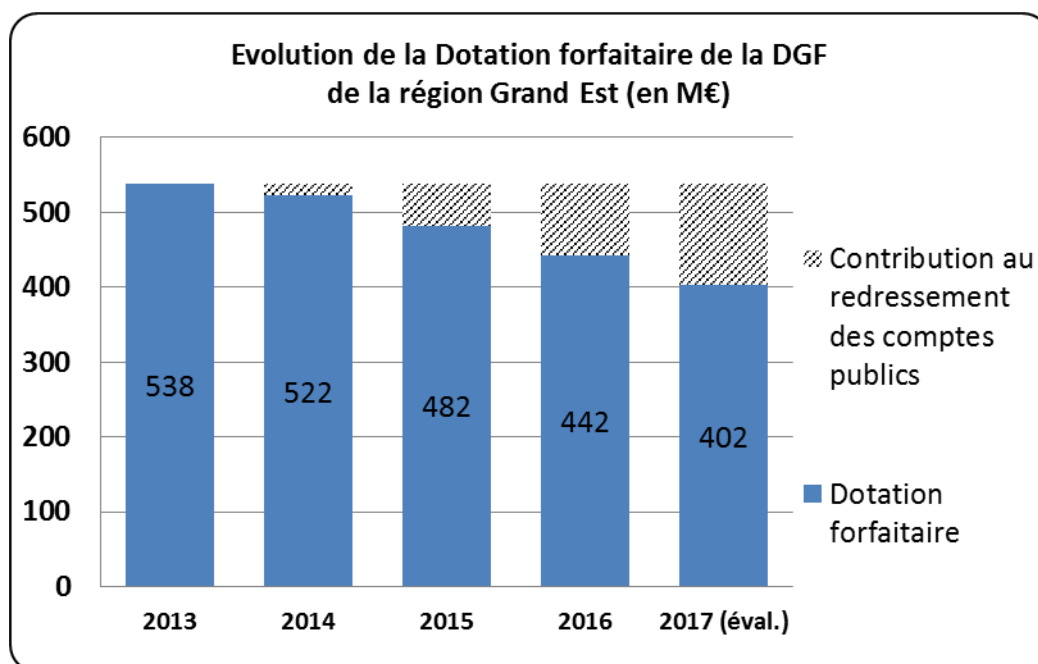
La baisse des concours financiers pour l'Etat sur la période 2014-2016 peut donc être résumée de la façon suivante :

	2014	2015	2016
Baisse des dotations aux collectivités	- 1,5 milliard d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 3,67 milliards d'euros
Part des régions dans cette baisse des dotations	- 184 M€	- 451 M€	- 451 M€
Part de la région Grand Est dans cette baisse des dotations	- 16,367 M€	- 40,026 M€	- 39,903 M€

Une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros devait donc être appliquée en 2017, la contribution de chaque niveau de collectivité locale étant similaire à celle de 2015 et 2016.

Toutefois, le bloc communal a obtenu, à la différence des autres échelons, un aménagement pour l'année prochaine de sa contribution au redressement des comptes publics. Le Président de la République a en effet annoncé au mois de juin, en clôture du Congrès des Maires de France, que l'effort demandé au bloc communal en 2017 sera réduit de moitié, et devrait donc être d'un milliard d'euros au lieu des 2,071 milliards d'euros prévus. En revanche, les départements et les régions ont été oubliés dans le cadre de ce geste présidentiel sur les dotations.

Sauf annonce nouvelle du gouvernement concernant la baisse des dotations des régions, la contribution de la région Grand Est au redressement des comptes publics devrait donc se traduire par une nouvelle perte de ressources estimée à 40 M€ pour 2017.



Concernant la péréquation DGF, la loi de finances pour 2016 a prévu un gel des attributions par rapport à 2015 : ainsi, le montant de la péréquation perçu par la région Grand Est en 2016 correspond à la somme des montants perçus l'année précédente par les régions Champagne-Ardenne (9,283 M€) et Lorraine (9,277 M€), l'Alsace n'étant pas éligible à ce dispositif. En revanche, les modalités de péréquation régionale de la DGF pour 2017 (et au-delà) n'ont pas encore été arrêtées, plusieurs hypothèses (dont celle d'un nouveau gel des attributions) étant toujours en discussion.

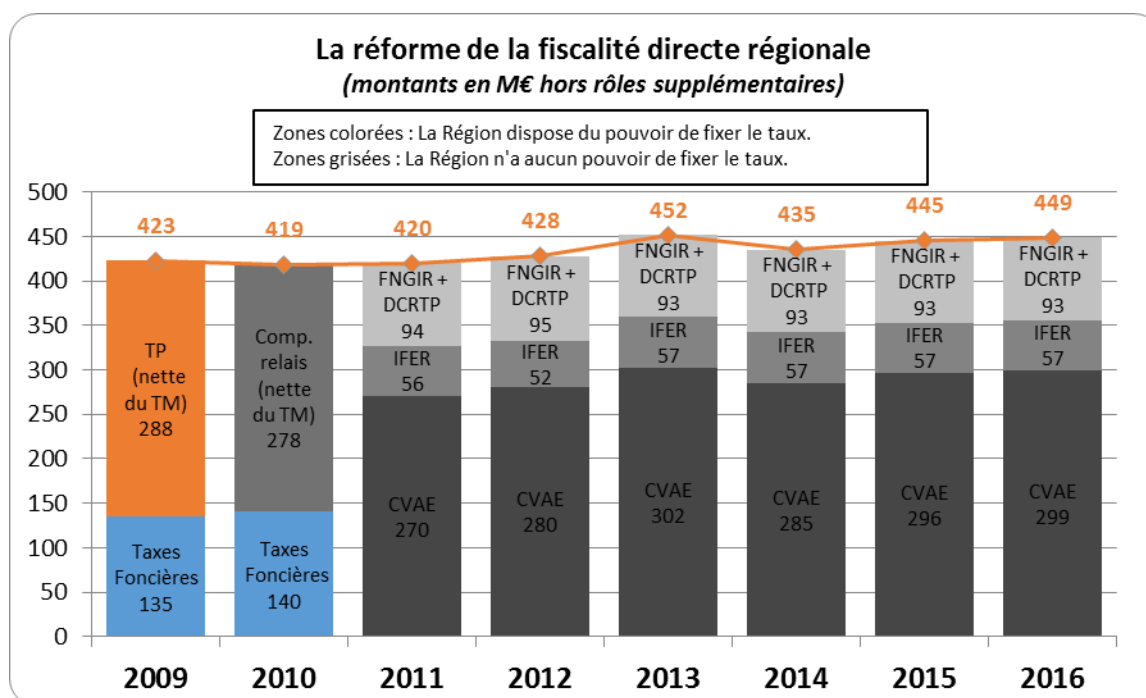
Les montants des autres concours financiers versés par l'Etat à la région (et notamment la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire, et la Dotation Générale de Décentralisation) devraient être stables en 2017 par rapport à l'année précédente.

B- L'attribution d'une nouvelle part de CVAE

Suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la réforme de la fiscalité directe locale, les régions disposent, à la place de leurs ressources fiscales antérieures (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et non bâti) de nouvelles ressources composées :

- d'une part (25 %) de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- de la totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation ;
- de dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme :
 - la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) ;
 - un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

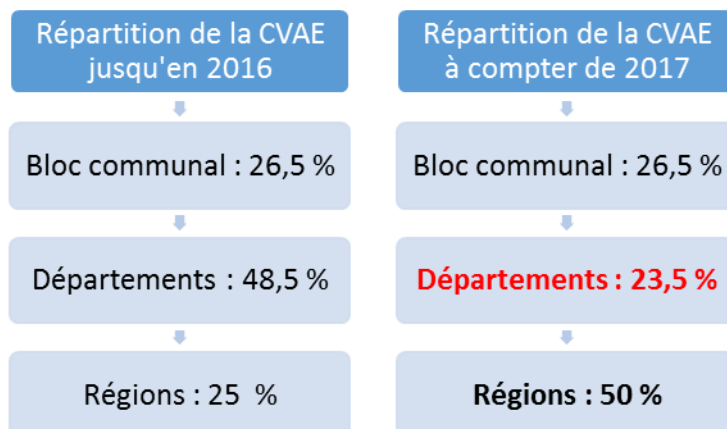
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des ressources régionales suite à cette réforme de la fiscalité directe locale, mettant en particulier en évidence la perte du levier fiscal pour les régions (elles ne disposent en effet d'aucun pouvoir de taux sur la CVAE et l'IFER, leurs taux étant fixés au niveau national) :



Du fait de l'absence de dynamisme de l'IFER, et de la stabilité des montants versés au titre de garantie, seule la ressource de CVAE contribue à la progression des ressources fiscales de la région.

De ce point de vue, la modification à compter de l'exercice prochain de la répartition du produit de CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales pourrait constituer une évolution positive pour les budgets régionaux, même s'il convient d'être mesuré en la matière (cette réforme n'accorde par exemple aucun pouvoir de taux supplémentaire aux régions).

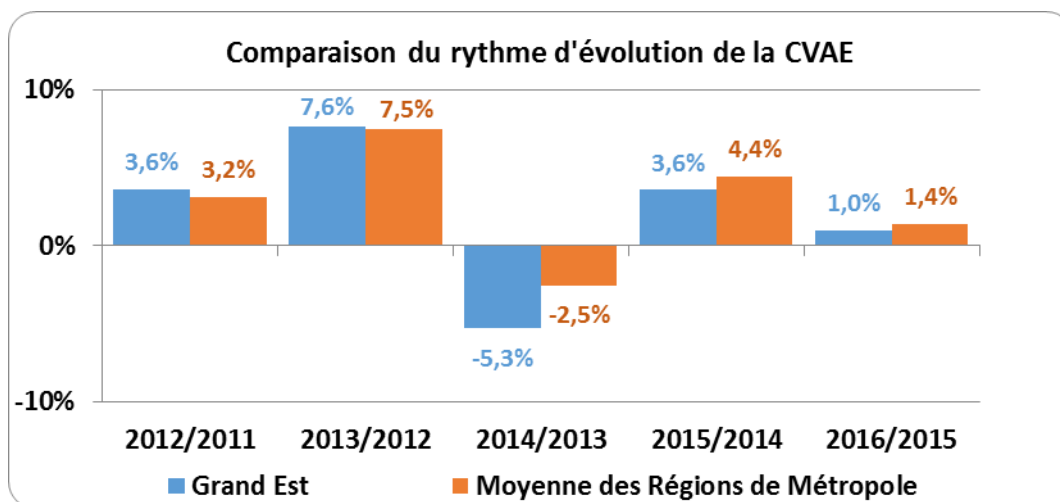
Afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre), la loi de finances pour 2016 a en effet prévu un ajustement des quote-parts de CVAE allouées aux départements et aux régions, selon les modalités suivantes :



Cette nouvelle répartition est destinée à permettre aux régions de bénéficier d'une ressource dynamique permettant de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi Notre, c'est à dire les transports non urbains et les transports scolaires.

Si ces transferts de compétences devraient être neutres budgétairement en 2017, du fait des mécanismes de compensations entre départements et régions également prévus dans la loi de finances pour 2016, la région devrait bénéficier d'un surcroît de ressources lié au dynamisme de la CVAE, lui permettant de financer la progression naturelle des dépenses transférées par les Départements.

Il convient toutefois de rappeler que la CVAE est une ressource se caractérisant par sa volatilité, comme le démontrent les évolutions constatées depuis 2011 :



Le fonds de péréquation des ressources régionales va s'appuyer en 2017 sur l'évolution des ressources de CVAE, d'IFER, de DCRTP et de FNGIR entre 2011 et 2016. Le montant global consacré à la péréquation est estimé pour l'année prochaine à près de 92 M€, contre 87 M€ en 2016. La région Grand Est devrait ainsi percevoir au titre de ce fonds de péréquation, un montant évalué pour 2017 à environ 13,7 M€, contre 12,6 M€ en 2016.

C- De nouvelles perspectives en matière de fiscalité indirecte, mais également des incertitudes

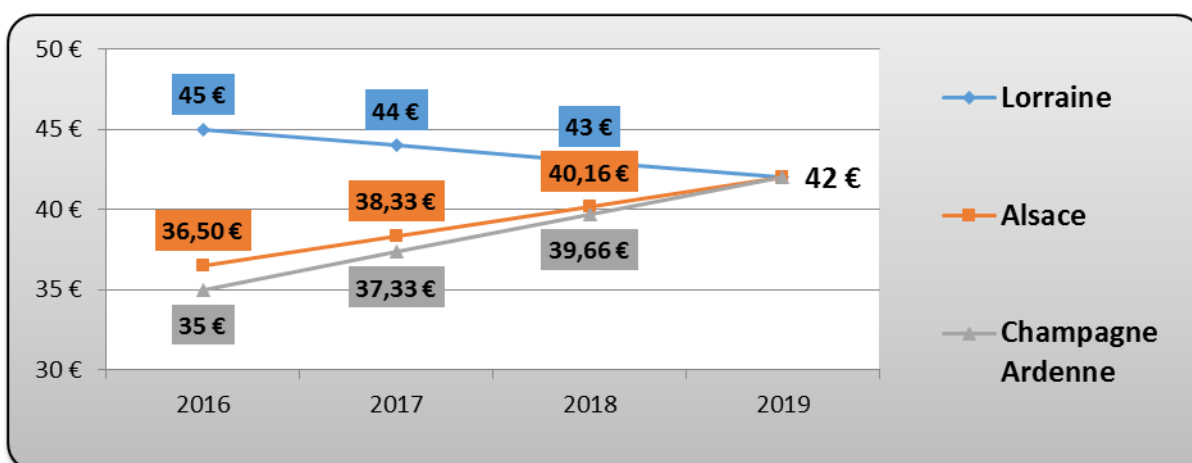
1- La taxe sur les certificats d'immatriculation

La taxe sur les certificats d'immatriculation, dont le tarif unitaire par cheval-vapeur est fixé librement par le conseil régional, constitue le dernier levier fiscal que les régions peuvent encore actionner.

Le montant dû au titre de cette taxe est déterminé en multipliant la puissance fiscale du véhicule considéré par le taux unitaire, étant notamment précisé que le taux unitaire est réduit de moitié pour les véhicules ayant plus de dix ans d'âge.

Les tarifs relatifs à la taxe sur les certificats d'immatriculation (exprimés en € par cheval-vapeur) étaient, avant la fusion, assez différents d'une région à l'autre : ils s'élevaient ainsi à 35 € en Champagne Ardenne, à 36,5 € en Alsace et à 45 € en Lorraine.

En regard des dispositions prévues à ce titre dans la loi de finances pour 2016, la région Grand Est a opté, lors de la séance plénière de fin mai 2016, pour une harmonisation progressive des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 : celle-ci s'effectuera sur une période de 3 ans, avec un taux cible à l'issue de la procédure fixé à 42 €.



Il est à noter que cette décision fixant l'évolution des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation sur les trois prochaines années, induit, en l'état actuel de la fiscalité régionale, un gel du pouvoir de taux de la région Grand Est jusqu'en 2019 inclus (le tarif de la TICPE Grenelle, seule autre ressource sur laquelle la région peut désormais agir, correspondant en effet au tarif plafond autorisé par la loi). Ceci démontre ainsi l'absence d'autonomie fiscale des régions.

Au cours de cette même séance plénière de fin mai 2016, la Région Grand Est a également décidé d'exonérer en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation, les véhicules dits propres, c'est-à-dire ceux spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85.

Le produit attendu au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation est donc fonction du tarif fixé par le conseil régional, mais également de l'évolution de l'assiette, laquelle est plus délicate à appréhender car dépendante de nombreux facteurs. Ainsi, si les immatriculations de voitures particulières neuves progressent fortement depuis deux années, tant dans la région Grand Est qu'au plan national, ces dernières ne représentent toutefois qu'environ un quart du produit perçu par la région au titre de cette taxe (l'essentiel de la ressource provenant de l'immatriculation des véhicules d'occasion). En outre, malgré le dynamisme du marché des voitures particulières neuves, cette hausse est en partie portée par la progression des ventes de motorisations alternatives, et concerne presque exclusivement les petites cylindrées. Or, de telles caractéristiques ne sont a priori pas susceptibles de provoquer un accroissement du rendement de cette ressource.

Pour 2017, la recette relative à la taxe sur les certificats d'immatriculation est à ce stade évaluée à près de 165,5 M€, en léger retrait par rapport à l'inscription prévisionnelle pour 2016 (167,6 M€).

2- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE a été, au cours des dernières années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette, et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales. Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux régions, et d'indiquer le produit attendu en 2016 pour chacune de ces parts de TICPE :

TICPE	2005	Compensation transferts Acte II	292,4 M€
	2007	1 ^{ère} part modulable	55,4 M€
	2011	Part modulable "Grenelle"	54,5 M€
	2014	Compensation ICF	25,6 M€
	2014	Ressource pour la formation professionnelle	23,5 M€
	2015	Ressource régionale de l'apprentissage	13,5 M€
	2015	Compensations transferts Loi Form pro	21,9 M€
	2016	Lois MAPTAM (fonds européens) et Notre (CREPS)	2,6 M€

La Région ne dispose généralement d'aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d'une fraction de la ressource de TICPE perçue par l'Etat.

Les seules parts de TICPE sur lesquelles la région étaient, jusqu'en 2016 inclus, en mesure de fixer le taux sont représentées en rouge dans le graphique ci-dessus : il s'agit de la 1^{ère} part de TICPE modulable, et la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Les possibilités de modulation de la TICPE offertes aux Régions devraient toutefois évoluer à compter de 2017. Il convient en effet de rappeler que la première part de TICPE était soumise à une autorisation triennale accordée par l'Union européenne, laquelle est arrivée à échéance en fin d'année 2015. Toutefois, afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi Notre, les autorités françaises ont sollicité auprès de l'Union européenne, en juillet 2015, une prorogation exceptionnelle du dispositif pour l'année 2016. Concernant le prochain exercice, il est prévu que le Projet de loi de Finances pour 2017 contienne une disposition créant une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l'ancienne modulation. La ressource correspondante devrait ainsi être pérennisée en 2017.

Seul le produit de la TICPE « Grenelle » devrait donc à l'avenir être directement lié à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la région bénéficie d'une garantie de perception.

3- De nouvelles ressources fiscales attribuées depuis 2014 dans le domaine de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

Deux réformes successives sont intervenues en 2014 et 2015 visant à attribuer de nouvelles ressources fiscales aux régions, sans leur permettre toutefois de récupérer un pouvoir de taux :

- les régions bénéficient, depuis 2014, **de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage** attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle. Celles-ci sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFR et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme évoqué dans le point précédent ;
- une réforme du financement de l'apprentissage est entrée en vigueur depuis 2015. Les régions perçoivent ainsi une **ressource régionale de l'apprentissage**, comprenant une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (Contribution au Développement de l'Apprentissage, Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage, DGD Apprentissage hors ICF).

Ces nouvelles ressources se substituant pour l'essentiel à des dotations dont les montants auraient, au mieux, été stables, elles permettent aux régions de bénéficier d'un surcroît de dynamisme de leurs recettes.

4- Quelle nouvelle ressource en compensation des nouvelles dépenses régionales en matière de développement économique et d'emploi ?

Pour financer les dépenses liées au développement économique et à l'accompagnement des PME et ETI, transférées des départements aux régions, l'Etat a décidé d'attribuer aux régions une ressource supplémentaire.

Suite à la signature fin juin du second volet de la plateforme Etat-Régions il avait ainsi été envisagé d'instaurer, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, une taxe spécifique d'équipement régionale, inspirée de la taxe similaire existant en Ile-de-France pour financer les infrastructures de transport. Cette nouvelle imposition aurait pris la forme d'une taxe additionnelle sur la cotisation foncière des entreprises et le foncier bâti, et aurait dû générer un produit global annuel de 600 M€ (dont 50 M€ pour la région Grand Est).

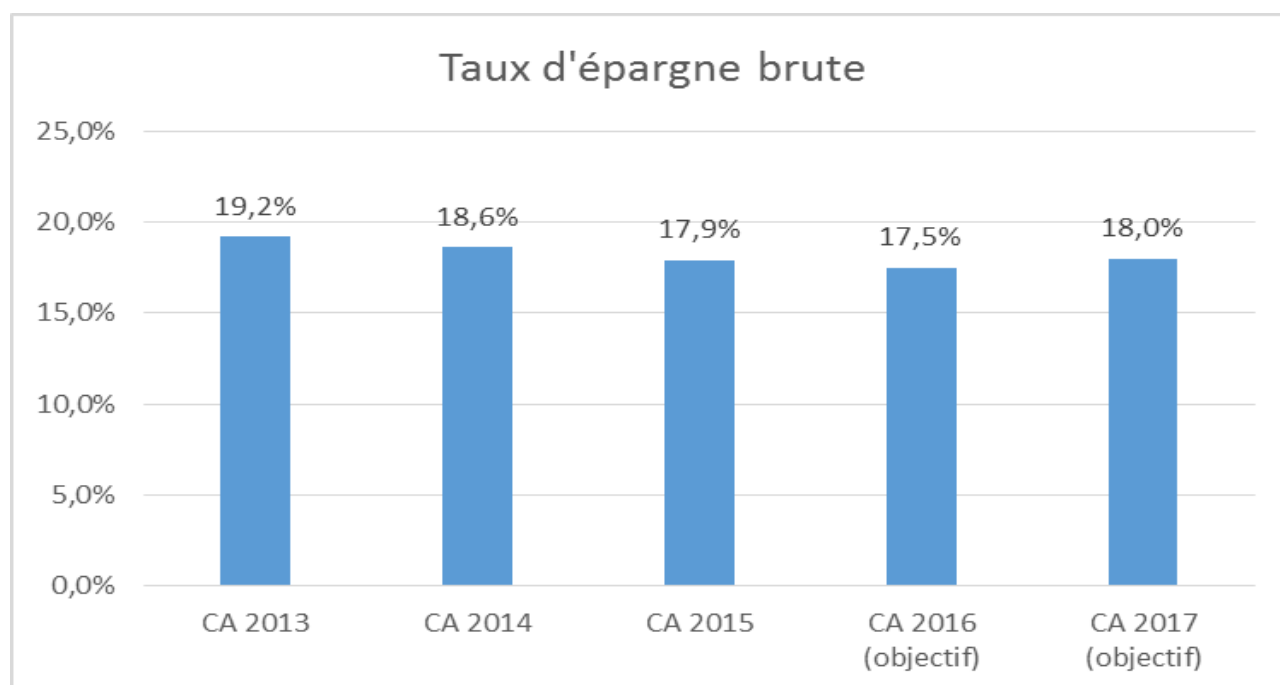
Parce qu'il est apparu comme un nouvel impôt décidé par les régions, alors que c'est l'Etat qui avait opéré le choix d'un tel vecteur, l'Association des Régions de France (ARF) a écrit fin juillet au Premier ministre pour lui demander une réouverture de la négociation, afin de trouver un autre dispositif de compensation (par exemple, l'attribution d'une part supplémentaire de TICPE).

Les échanges se poursuivent donc à l'heure actuelle, et devraient se concrétiser dans le cadre de la loi de finances pour 2017.

D. Conserver un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant l'endettement

L'objectif restera en 2017 de conserver un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant l'endettement.

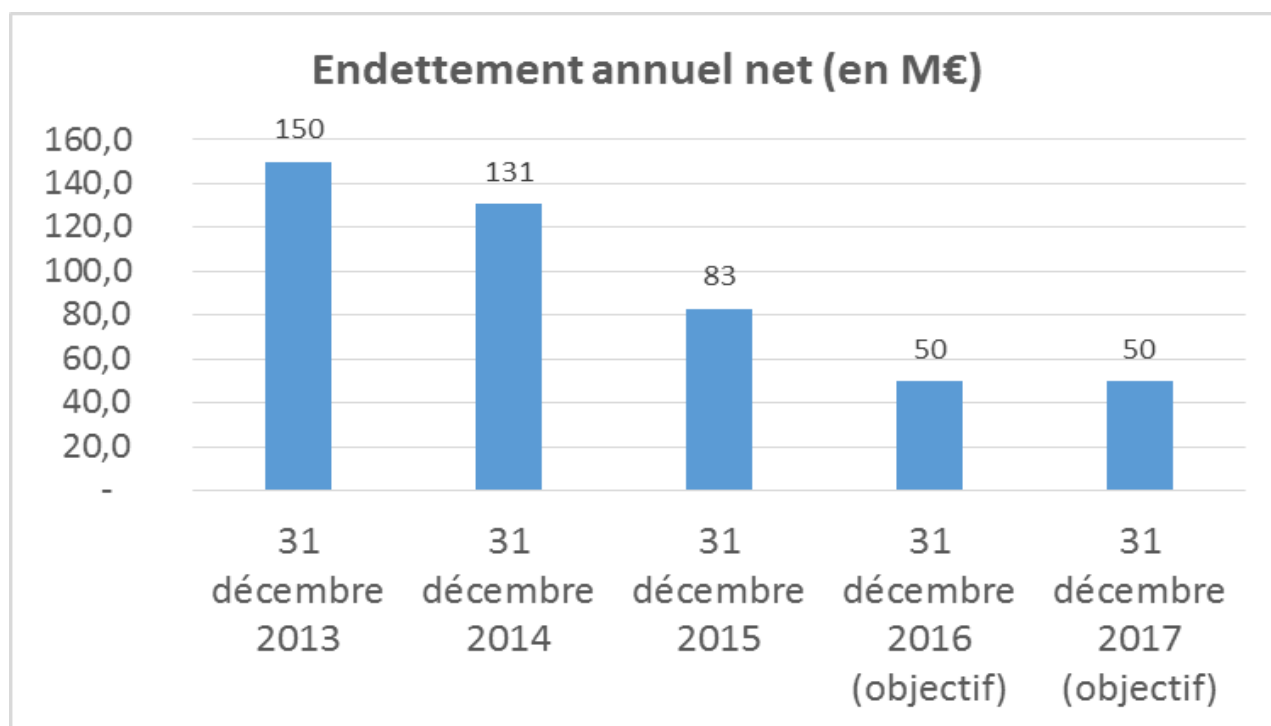
Pour ce faire, **les dépenses de fonctionnement devront être contenues par des efforts d'optimisation**, compte tenu des perspectives de recettes modestes décrites plus haut. Pour nous guider en ce domaine, nous avons retenu le taux d'épargne brute. Il mesure la capacité de la région à épargner pour financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (les recettes fiscales, les dotations de fonctionnement, etc.) qui n'est pas consacré aux dépenses de fonctionnement. Ainsi, la Région aura comme **objectif souhaitable pour fin 2017 de parvenir à un taux d'épargne brute de l'ordre de 18%**, comme en 2015 (cf. graphique plus bas qui rend compte de l'évolution reconstituée du taux d'épargne brute de la Région sur la période 2013-2015 ; chiffres issus des comptes administratifs - CA - des anciennes Régions), afin de se rapprocher à terme d'un taux de 20%.



Pour atteindre cet objectif, hors nouveaux transferts et mesures gouvernementales, la Région devra **maîtriser sa masse salariale**, ce qui signifie très concrètement qu'au cas par cas, là où les efforts de productivité peuvent être consentis, des postes ne sont pas remplacés et des suppressions de postes financent la hausse naturelle des salaires de la fonction publique. D'autres économies de fonctionnement seront proposées dans le cadre de la **démarche d'élaboration des nouvelles politiques et des nouveaux dispositifs d'intervention**, dont les entrées en vigueur interviendront au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet 2017.

Les dépenses de fonctionnement, hors nouveaux transferts de compétences liés aux transports scolaires et interurbains, seront ainsi au total, limité à un montant de l'ordre de 1 680 M€, **en baisse par rapport à 2016 de l'ordre de 0,5%**.

En matière d'**investissement** cette fois, l'indicateur significatif suivi par la Région restera l'endettement annuel net (EAN), soit le supplément d'endettement au 31/12, après remboursement du capital de la dette. **L'objectif souhaitable sera de contenir cet endettement annuel net chaque année entre 50 et 90 M€**, comme il est décrit dans le graphique plus bas.



Dans cette perspective, grâce à l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement en 2017, tel qu'envisagé précédemment, nous serons en mesure de **conserver notre haut niveau d'investissement, soit un volume de l'ordre de 800 M€**.

Au total, le budget 2017 de la Région devrait s'afficher aux alentours de **2,8 milliards d'euros**. **Hors nouveaux transferts de compétences**, il afficherait une baisse de l'ordre de 1%, soit un montant de l'ordre de **2,5 milliards d'euros**.